

**Compte-rendu intégral**  
**Réunion publique**  
**Vendredi 31 janvier 2020**  
**Pêche/éolien marin : ici et ailleurs**

<b>SALLE/ADRESSE :</b>	Salle polyvalente, rue de l'Ancienne Verrerie, Le Tréport
<b>PARTICIPANTS :</b>	65 personnes
<b>DÉBUT &gt; FIN :</b>	14 h 15 – 17 h 15 (durée du REC : 2 h 56)
<b>QUESTIONS-RÉPONSES :</b>	26 questions

**Commission particulière du débat public**

<b>M<sup>me</sup> Martine</b>	<b>BARTOLOMEI</b>	<b>Membre CPDP</b>
<b>M<sup>me</sup> Alexandra</b>	<b>MOREAU</b>	<b>Membre CPDP</b>

**Intervenants :**

<b>M. David</b>	<b>PROTHAIS</b>	<b>Animateur</b>
<b>M. Gérard</b>	<b>MONTASSINE</b>	<b>Expert au CRPMEM de Boulogne-sur-Mer</b>
<b>M<sup>me</sup> Aurélie</b>	<b>JOLIVET</b>	<b>TBM Environnement</b>
<b>M. Laurent</b>	<b>JACQUES</b>	<b>Maire du Tréport</b>
<b>M. Jacques</b>	<b>FREMAUX</b>	<b>RTE</b>
<b>M<sup>me</sup> Daphné</b>	<b>BORET CAMGUILHEM</b>	<b>DGEC, Direction générale de l'énergie et du climat</b>
<b>M. Damien</b>	<b>LEVALLOIS</b>	<b>DREAL Normandie</b>
<b>M. Laurent</b>	<b>CHAUVAUD</b>	<b>Observatoire marin IUEM</b>
<b>M. Olivier</b>	<b>BECQUET</b>	<b>Comité régional des pêches de Normandie</b>
<b>M. Gérard</b>	<b>BILON</b>	<b>Président de l'association sans offshore à l'horizon</b>
<b>M<sup>me</sup> Carmen</b>	<b>BILON</b>	<b>Membre de l'association sans offshore à l'horizon</b>
<b>M. Jean-Marie</b>	<b>BYLET</b>	<b>Marin-pêcheur retraité</b>
<b>M<sup>me</sup> Sylvie</b>	<b>HENROT DOQUET</b>	<b>Habitante du Tréport</b>
<b>M. LAURENT</b>	<b>LAURENT</b>	<b>Pêcheur</b>
<b>M. Gilles</b>	<b>EUZENAT</b>	<b>Protection de l'environnement à Criel-sur-Mer - APECPY</b>



**M. David PROTHAIS, Animateur**

Messieurs-Dames, bonjour, merci d'être présents à cette réunion. Je vais commencer par me présenter, je m'appelle David PROTHAIS, je suis chargé aujourd'hui d'animer la réunion des débats publics au nom de la Commission du débat qui organise un débat public sous l'égide de la Commission nationale du débat public, Commission nationale du débat public que vous connaissez, puisqu'elle a organisé sur votre territoire des débats en 2010 et 2015 sur un autre projet éolien qui est toujours source de discussions localement. On est cet après-midi ici pour discuter d'un autre projet d'appel d'offres que l'État a lancé, nous aurons l'occasion de revenir sur le cadre de cette réunion.

Point d'introduction important, comme je suis missionné par cette CNDP, je me dois d'incarner ses valeurs de neutralité et d'indépendance. La Commission y reviendra, mais le débat est organisé par l'ensemble des membres d'une Commission particulière qui n'a pas de parti pris sur l'énergie éolienne en mer. Elle est là pour organiser un moment de discussion avec vous, avec les personnes qui vivent sur le territoire, avec tous les acteurs concernés par ce projet. Donc, la Commission n'est pas là pour donner un avis en disant : il faut faire ou ne pas faire un nouveau parc. Elle est là pour qu'on discute de toutes les options qui sont de faire ou de ne pas faire un nouveau parc et elle est indépendante. Pour être neutre, il faut être indépendant, c'est important de ne pas avoir de lien avec ni avec l'État, ni les industriels, ni les associations, ni les professionnels de la pêche, c'est une Commission qui a toute la latitude pour organiser ces moments de discussions. C'était pour poser un peu le cadre de la discussion.

On est aujourd'hui sur une réunion qui a une thématique ; les questions que vous voyez ici projetées concernent la question de la cohabitation durable entre pêche professionnelle et exploitation éolienne en mer. On va vous présenter le cadre général dans un mouvement introductif de l'appel d'offres que porte l'État ainsi que du débat, mais on va essayer de se concentrer sur ce sujet. Ça fait suite à une autre réunion qui a eu lieu à Port-en-Bessin la semaine dernière, que j'ai eu également le plaisir d'animer, puisqu'on est sur une réflexion à l'échelle de la Normandie toute entière. Je prends resitue le débat public. Il a commencé le 15 novembre et il se termine le 15 mai 2020. Donc, un débat sur 6 mois, on est encore dans une phase de partage des connaissances. L'idée de ce débat est de phaser en 3 étapes, on est encore dans une phase d'exploration des connaissances qui bougent depuis ces 5, 10 ou 20 dernières années, les connaissances s'accroissent, c'est le moment de les partager.

On est au Tréport, toujours dans cette phase, après, il y aura une phase de construction de scénarios puis un débat cartes sur table pour discuter de : est-ce qu'il y a de nouvelles zones propices ou non à l'éolien en mer en Normandie ? Juste pour info, il y a le 8 février une réunion importante à Rouen qui fera un point d'étape sur cette phase 1 sur les connaissances que la Commission a pu recueillir au cours de cette première phase.

Les intervenants et les sujets du jour : après mon introduction, je vais passer la parole à Monsieur Laurent JACQUES, Maire du Tréport pour un accueil, et on va avoir un temps de présentation de la Commission particulière avec Alexandra MOREAU ici présente qui fait partie de cette Commission du débat, puis de l'État pour présenter le projet d'appel d'offres. On va essayer de faire ça en – on va dire – 10, 20 minutes. Ensuite, on va avoir 3 questions qui traitent vraiment de la question de la pêche et de la cohabitation entre pêche et exploitation éolienne. On a Monsieur CHAUVAUD qui vient de l'IUEM qui va venir présenter un certain nombre d'études d'impact, notamment des sons sur certaines espèces marines et on a Olivier BECQUET qui va intervenir au nom du Comité des pêches et d'un Comité de pêcheurs responsables européens, puisque Monsieur BECQUET revient de Bruxelles, et il fera état d'un certain nombre de discussions qu'il a eues avec ses homologues d'autres pays que la France. Dans un second temps, nous aurons la question de la pratique de la pêche et de la localisation où la DREAL, l'État en région, va venir présenter un certain nombre de données dont elle dispose sur la pratique de la pêche qui n'est pas uniforme sur toute la mer qui nous fait face aujourd'hui. Aurélie JOLIVET de TBM Environnement présentera aussi une étude sur la ressource halieutique, c'est-à-dire la ressource pêchée. On aura à la fois la pratique, les trajets de bateaux et où sont situées les espèces marines intéressantes pour la pêche. Enfin, on terminera par une présentation de RTE sur la question de la navigation et de la sécurité par rapport à la présence de câbles sous-marins. Il était prévu une intervention de la Préfecture maritime, mais elle n'a pas pu venir à cette réunion, je vous inviterais à aller aux archives de la réunion de Port-en-Bessin où elle a fait une présentation plus globale sur la question de la sécurité dans les parcs.



Ce sont les intervenants, mais on est là surtout pour donner la parole à la salle. On a donné comme consigne à chacun des intervenants de rester à 10 minutes de présentation pour que ce soit quand même un peu concis et digeste, même 5 minutes pour Alexandra MOREAU de la Commission particulière et côté DGEC pour la présentation du projet pour rapidement arriver sur le thème de la pêche. À chaque fois, je donnerai à la salle 10 minutes d'échanges après chaque intervention pour que vous puissiez poser des questions, donner votre avis, rentrer dans le débat, etc., il nous restera 40 minutes à la fin de ces 3 heures de réunion, si ça vous va, on va essayer de rester 3 heures ensemble. Il nous reste 40 minutes libres en fin de réunion au cours desquelles on pourrait éventuellement creuser d'autres sujets, par exemple si vous avez des questions sur le coût, sur d'autres éléments de l'énergie éolienne qui n'ont pas de rapport direct à la pêche, je vous inviterai à les traiter en fin de réunion quand on aura bien traité notre sujet du jour.

Je vous propose d'adopter quelques règles collectives de fonctionnement, de demander la parole en levant la main, ça me permettra de voir qui veut intervenir, d'attendre qu'un micro vienne à vous, puisqu'on enregistre la réunion, ce qui permet de la retranscrire et donc, au-delà de cette réunion, de la faire vivre sur internet. Ce sera diffusé, ça permet que d'autres personnes qui n'ont pas pu venir aujourd'hui aient accès à nos échanges. Ensuite, de vous présenter quand vous prenez la parole, on sait ainsi qui parle. Je vous invite bien sûr à faire preuve de courtoisie et de bienveillance les uns vis-à-vis des autres. Il y a des parties prenantes, il y a l'État, des représentants d'associations, des citoyens dits ordinaires, il y a tout type d'intervenants aujourd'hui, on a des opinions qui peuvent être très variées aujourd'hui, on s'invite à se respecter les uns les autres. Enfin, à maîtriser votre temps de parole, on demande un effort aux intervenants, dans les échanges aussi, si on vous laisse 10 minutes après chaque intervention, si une personne prend 5 ou 10 minutes, ça limite la possibilité de toute la salle pour parler. Je vous propose ces 3 règles, est-ce qu'elles vous conviennent, est-ce qu'on peut partir sur ce mode de fonctionnement ? Il n'y a pas d'objection ? Une petite objection de Monsieur.

#### **M. Gérard MONTASSINE, Expert au CRPMEM de Boulogne-sur-Mer**

Bonjour, Monsieur MONTASSINE pour moi-même. J'avais été particulièrement choqué la dernière fois, parce qu'on est toujours dans le même principe de ce débat public où à Dieppe, on a eu une présentation qui n'a même pas laissé le temps à la salle, alors que tout le monde a fait sa présentation pendant je ne sais pas combien de temps. En définitive, ce n'est pas vraiment un débat public, c'est un débat de l'État qui veut toujours rester sur sa manière de penser, sa manière de voir et donc, là, nous les comités régionaux, on est les seuls acteurs en principe les plus affectés dans cette affaire et derrière, on n'a pour ainsi dire pas de poids de décision. Voilà, excusez-moi.

#### **M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci de cette intervention, vous allez voir, on s'est dit que comme on allait parler pêche aujourd'hui, on va essayer vraiment de s'en tenir à 5 minutes de présentation pour le débat, 5 minutes pour la DGEC pour l'appel d'offres, pour qu'on partage quand même un socle commun et qu'on vienne rapidement à la question de la pêche, d'ailleurs Olivier BECQUET, représentant de la pêche que vous connaissez bien intervient. Ne soyez pas inquiet, 10 minutes de présentation, et à chaque fois, 10 minutes avec la salle, ça fait la moitié de la réunion où la parole est donnée à la salle, c'est l'objectif. Je me porte garant de faire respecter ces temps d'intervention de 5 et 10 minutes pour que l'échange soit réel avec la salle.

Si ça vous convient, je passe la parole à Monsieur Laurent JACQUES, Maire du Tréport pour un mot introductif.

#### **M. Laurent JACQUES, Maire du Tréport**

Bonjour à tous, content de vous accueillir au Tréport, puisqu'on sait maintenant depuis de nombreuses années qu'on est impactés justement par ces projets éoliens qui reviennent régulièrement. Que le débat puisse aussi avoir lieu au Tréport, on va dire que c'est une bonne chose, bien qu'on reste très déçus des différents débats qui ont déjà eu lieu ici, notamment des conclusions, puisqu'à chaque fois, on n'a jamais été entendus. Quand je dis : « jamais entendus », je parle au nom des pêcheurs, mais je parle aussi au nom des habitants du Tréport, puisqu'une grande majorité des habitants reste opposée à ces projets éoliens.

Comme vous l'avez dit, il faut qu'il y ait débat, il faut que ces débats soient les plus courtois possible, puisqu'on respecte la démocratie, nous. Ce n'est pas toujours le cas de tout le monde. Donc, que ce débat soit courtois, qu'il se passe dans la bonne humeur si possible et je vais souhaiter bon courage aussi à l'ensemble de la Commission nationale du débat public, parce qu'œuvrer ici au Tréport en troisième débat, je pense que les gens sont plus que blasés, je pense que le nombre de personnes dans la salle reflète un peu cette image. On a connu les premiers débats où on les faisait dans la salle Reggiani où on avait plus de 300, voire 400 personnes,



quand je vois aujourd'hui qu'on est à 30 personnes, je pense que tout le monde est blasé et qu'ils en ont vraiment ras-le-bol. Voilà, je vous souhaite à tous quand même une bonne réunion et un bon courage.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci, Monsieur JACQUES. Je vais passer la parole à Alexandra MOREAU de la Commission du débat.

**Mme Alexandra MOREAU, Membre de la Commission particulière du débat public**

Bonjour, je ne vais pas prendre beaucoup de temps pour vous laisser le temps de vous exprimer. Je suis Alexandra MOREAU, je suis une des 6 membres qui composent cette Commission particulière présidée par Francis BEAUCIRE et nous avons été nommés par la Commission nationale du débat public qui a été saisie par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour que nous puissions organiser un débat public sur le projet d'appel d'offres. Ce débat est un peu inédit, un peu spécifique, puisque nous sommes cette fois en amont de la décision d'organiser un projet d'appel d'offres. Le débat finalement porte vraiment sur l'opportunité, les dés ne sont pas jetés. Que ce soit sur l'opportunité d'un nouveau parc, sur ses enjeux de pêche, environnementaux, socio-économiques, ses caractéristiques et les caractéristiques de l'appel d'offres, les localisations possibles, puisque deux zones ont été identifiées par le maître d'ouvrage et puis les atterrages possibles qui seront présentés par RTE.

Comme vous le savez, puisque c'est votre troisième débat public, nous organisons jusqu'au 15 mai plusieurs réunions, on a mis en place aussi une plateforme participative sur laquelle vous pouvez poser des questions au maître d'ouvrage et nous veillerons à ce qu'il apporte une réponse sincère et complète. Nous organiserons tout à l'heure – David l'expliquera – la phase 2 et la phase 3, et à partir du 15 mai, nous allons compiler tous les arguments, tout ce que vous avez exprimé dans ce débat public pour rédiger un compte-rendu et la Présidente de la Commission nationale du débat public dressera un bilan que nous remettrons à la maîtrise d'ouvrage et ils auront 3 mois pour rendre publique leur décision, la décision qu'ils entendent donner à l'issue du débat public. Ils devront devant la Commission nationale du débat public argumenter pourquoi ce choix et pas d'autres, au regard de ce qui se sera dit pendant le débat public. Durant cette phase estivale, nous viendrons également sur le territoire pour partager tout ce qu'il s'est dit pendant le débat public pour rendre compte le plus fidèlement possible de vos positions.

Je rappelle les principes du débat public qui ont été mis en place depuis 95, la CNDP va fêter dans quelques jours ses 25 ans. Il y a l'équivalence, quel que soit son statut, que vous soyez simple citoyen, élu, représentant d'association ou industriel, votre parole compte pour nous de la même façon. Ensuite, le principe d'argumentation, le débat public n'est pas un sondage, ce n'est pas un référendum, ce n'est pas oui ou non. On est là pour vous dire oui, mais si vous pouviez expliciter un peu plus. Transparence et publicité d'information, cette première phase montre que toutes les données, toutes les informations sont mises sur la place publique. On vous invite d'ailleurs à nous transmettre les études, les contributions pour alimenter le débat, et que vous puissiez aussi échanger entre vous. Et puis surtout, la neutralité, parce que la CNDP est une administration indépendante, neutralité veut dire que nous ne prenons pas position sur le fond du projet, nous ne sommes ni pour ni contre les éoliennes, nous sommes là pour vous écouter et pour rendre compte de votre parole au niveau de la maîtrise d'ouvrage, nous organisons ce débat dans un souci d'équité.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci, Alexandra, respect du temps parfait. Je vais inviter Daphné BORET CAMGUILHEM à venir pour présenter le projet d'appel d'offres. J'en profite pour glisser 2 éléments pour rebondir sur ce qu'a très bien dit Alexandra et sur les propos de Monsieur JACQUES. C'est vrai que c'est le troisième débat public sur votre territoire, mais il y a 2 différences majeures par rapport aux débats précédents. Le premier est qu'une des conclusions des débats précédents était qu'on vous faisait débattre trop tard, le projet était déjà attribué à un industriel déjà engagé avec l'État pour le construire. Là, on est en amont de cette phase, l'opportunité de faire un autre projet ou pas est ouverte du point de vue de la Commission des débats. La deuxième différence est qu'on a aujourd'hui l'État à la tribune et non pas un industriel déjà engagé dans un appel d'offres. Nous avons Daphné BORET CAMGUILHEM qui nous vient de la Direction générale de l'Énergie et du Climat au sein du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Je vais vous laisser 5 minutes pour présenter le projet d'appel d'offres.

**Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC**

Merci, et bonjour à tous, je suis en effet Daphné BORET CAMGUILHEM, à la Direction générale de l'Énergie et du Climat qui est la direction du Ministère en charge de mettre en œuvre la transition énergétique de la France. Je m'occupe de l'éolien en mer et donc, je vais vous expliquer le contexte du débat et pourquoi nous sommes



là aujourd'hui. Je n'ai que 5 minutes, mais je serai disponible pour répondre à des questions si vous en avez à la fin de ma présentation.

L'élément de contexte le plus important côté énergie et position énergétique de la France est le contexte de la Programmation pluriannuelle de l'énergie qui est la stratégie de la France pour les 10 prochaines années en termes de transition énergétique. Cette stratégie pour la France prévoit de développer les différents types d'énergies renouvelables en France dont l'éolien en mer et elle prévoit notamment un calendrier des prochains projets à mener dans l'objectif d'arriver en 2024 à attribuer un gigawatt par an d'éolien en mer, et entre maintenant et 2024, on a plusieurs projets prévus dans cette Programmation pluriannuelle de l'énergie, dont un projet d'un gigawatt au large de la Normandie.

Le petit élément de contexte par rapport à ces futurs projets – ce que rappelait Monsieur PROTHAIS – est qu'on vient vous voir avant le lancement des procédures de mise en concurrence à l'issue desquelles seront attribués les projets, donc, seront désignés des lauréats. Aujourd'hui, c'est la phase où on réfléchit à la meilleure localisation possible, au meilleur projet possible. Donc, on est là pour écouter tous les avis pour faire sortir le meilleur projet possible.

Un petit élément de contexte à nouveau sur cette question énergétique, parce que c'est une question qui revient assez souvent, je voulais vous en parler dans cette introduction. On fait de l'éolien en mer en France, pourquoi c'est important pour la transition énergétique de la France ? Ça a plusieurs réponses : ça contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, on entend beaucoup l'argument éolien contre nucléaire. Les énergies renouvelables permettent de fermer les centrales à charbon encore en fonctionnement en France. Au niveau de la diversité du mix énergétique français, c'est important de diversifier le mix pour sécuriser l'approvisionnement énergétique français et c'est dit notamment par l'Autorité de sûreté nucléaire et les prévisions du réseau RTE montrent qu'en ayant pour l'objectif 30 % d'énergie renouvelable dans le mix énergétique, il n'y a pas besoin de renforcement de réseaux majeurs. On est dans cette stratégie de diversification et de création de projets d'éolien en mer.

Pour revenir sur la façade normande, on vient là aujourd'hui à la suite d'un certain nombre de concertations, notamment d'une concertation qui a eu lieu sur le Document stratégique de façades dont vous voyez la carte qui a permis d'identifier un certain nombre de zones ayant des vocations de développement d'éolien en mer – pas que –, il y a d'autres activités qui existent et qui doivent être développées, mais il y a aussi de développer l'éolien en mer, notamment ces 2 zones, la zone 5 et la zone 3 qui ont été identifiées dans ce document comme ayant cette vocation.

Le processus par lequel on vient ici vous voir est celui-là, c'est celui de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, celui du Document stratégique de façades et donc une zone qui est cette macro-zone sur laquelle on a besoin de vos réflexions pour identifier des zones de projets préférentiels. Ici, vous avez la carte des fuseaux de raccordements possibles en fonction de là où va se situer le ou les parcs avec 3 fuseaux de raccordement, une partie en mer et une partie de raccordement à terre, et RTE pourra vous donner des précisions sur ces fuseaux.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je suis obligé de vous interrompre.

**Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC**

Je conclus, pour continuer sur la question des données, en effet, nous avons fait un gros travail en préalable pour apporter le maximum d'informations publiques que nous détenons à tous les acteurs intéressés. Nous avons mené des études qui permettent de compiler l'ensemble des informations environnementales disponibles, des études complémentaires et nous avons un atlas numérique de l'ensemble des données publiques disponibles que n'importe qui peut consulter dans l'objectif de pouvoir argumenter ses positions. Merci.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci beaucoup de cette présentation. On a fait un peu bref pour vous présenter le débat et le projet. Avant de rentrer dans le sujet de la pêche, je voudrais vous donner la parole pour savoir si vous avez des questions sur le débat ou sur le projet.

**M. Gérard BILON, Président de l'association *Sans offshore à l'horizon***



Bonjour à tous, Monsieur BILON Gérard, Président de l'association *Sans offshore à l'horizon*. On se bat depuis une douzaine d'années contre le projet initial du Tréport qui n'est pas évoqué là, mais qui a quand même pesé lourdement dans la situation où on est actuellement. J'aimerais d'abord exprimer mon désaccord sur ce qui est avancé par le plan pluriannuel de l'énergie. C'est effectivement définir une autre politique de l'énergie, autre que celle qui a été définie par le passé. On est en train de cracher dans la soupe, on a 2 centrales nucléaires qui assument pleinement l'énergie de la région et largement au-delà de la région parisienne, donc, nous, le discours de l'énergie éolienne propre, on a discuté maintes et maintes fois, on n'est pas d'accord sur cet aspect de voir les choses. C'est purement politique. Quant à proposer encore une fois une zone sur la Normandie, il y en a ras-le-bol, il y en a déjà 3 qui sont en cours : Courseulles, Fécamp et Le Tréport. Vous ciblez une fois de plus la Normandie, on ne va pas être sectaires, mais pourquoi pas les autres ? Il y en a d'éparpillés sur toute la façade atlantique, c'est effectivement de l'acharnement que ce soit la Normandie, à croire que Monsieur de RUGY qui a fait ça a pensé à son élection en Bretagne et non pas effectivement sur un plan réel d'énergie pour la France. L'énergie ne manque pas en Normandie, elle manque en Bretagne et dans l'ouest de la France. Il y a effectivement derrière un tas de manipulations dont nous sommes victimes. Je tenais à mentionner cet aspect des choses.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci de votre intervention.

**Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC**

Je vais répondre...

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Attendez, je vais juste réagir, le temps que le micro circule, parce qu'il y a une autre intervention de Monsieur BECQUET qui viendra à la tribune tout à l'heure. Je vais vous passer la parole après pour des éléments de réponse sur la PPE, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, j'ai noté également sur le parc du Tréport – je me permets de répondre –, j'ai vu des cartes qui vous sont présentées qui vont bien situer ce projet par rapport à d'autres projets qui sont déjà engagés. Ne soyez pas inquiets, ce sera évoqué. Une intervention, Monsieur BECQUET, je vous passe la parole après pour la PPE.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Merci. Bonjour à tous. Olivier BECQUET. Pour compléter ce qui a été dit, c'est vrai qu'au niveau de l'espace mer – je ne vais pas parler de la pêche –, l'espace mer est peu connu par la population, parce qu'on a l'impression qu'on peut tout y faire. Quand on regarde la mer de loin, on a l'impression qu'il ne s'y passe rien, mais c'est un monde vivant, il y a des gens qui s'intéressent à la vie, il y a des ONG pour ça. En fin de compte, il y a eu beaucoup de choses dites par un Gouvernement. On sait que dès le départ, dès le premier débat public au Tréport, ce qui a été mentionné par notre Maire, Monsieur Laurent JACQUES, il y avait plus de 300 personnes et aujourd'hui, les gens se lassent. Mais en tout état de cause, cette volonté du Gouvernement est une volonté européenne pour entretenir les entreprises en place : Allemagne, Danemark, etc., et on nous fait une grande messe sur le développement de l'énergie pour la France, alors que – je l'ai déjà dit –, vous avez une application qui s'appelle *Electricity Map*, c'est la production du carbone à l'instant T du CO2, et la France est en vert.

Je vous le signale, on ne produit pas de CO2, alors pourquoi nous infliger de telles choses en disant que les éoliennes, c'est pour lutter contre le réchauffement climatique, alors que Julien AUBERT a fait une Commission qui dit qu'en fin de compte, les éoliennes ne modifient pas le changement climatique, c'est-à-dire qu'elles ne vont pas apporter de... Ce qu'on sait par contre, c'est qu'il y a quand même des endroits où dans les cultures, on fait tourner les hélices pour réchauffer l'air, parce qu'il y a des végétations qui craignent le froid, des vignes, comme aux États-Unis par exemple. On dit que ça va refroidir, pour nous, il y a déjà un non-sens, c'est un aparté comme ça, mais ça laisse se poser des questions.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je vais vous inviter, vous avez un temps de parole tout à l'heure.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Non, mais c'est important de le dire, parce que nous, on perd notre temps, parce qu'on a notre travail, nous sommes des citoyens, nous sommes des pêcheurs, chacun ici a son travail et on vient à répétition dans des débats publics, il y en a déjà eu 2 en rendu négatif, l'État a occulté complètement cet aspect. Il y a eu un Parc naturel marin qui a été fait juste avant pour qu'on puisse débattre de l'intérêt de cet espace de parc entre





Dieppe et Le Tréport, parce qu'il y a un tiers du parc éolien dans le Parc naturel marin, ce parc a voté contre. Avant de partir, Madame ROYAL a créé l'AFB pour dire : on va leur mettre dans le nez, comme ça après, c'est fini. L'AFB a voté contre le vote du Parc naturel marin. Ça, ce n'est pas de la démocratie, c'est de l'enfumage, c'est tout ce qu'on veut et on est – croyez-moi – révoltés par rapport à cette non-considération de la population. Le Gouvernement qui est en place est complètement irresponsable, je ne parle pas des gens qui le représentent, parce que vous n'y êtes pour rien, vous êtes salariés du Gouvernement. Nous, on est salariés du travail qu'on fait, nous sommes des producteurs et c'est grâce aussi aux pêcheurs que l'État existe, il ne faut pas le négliger.

Ce que je souhaiterais, c'est que le Gouvernement entende, et on a demandé plusieurs fois qu'un ministre vienne nous voir, qu'il ait le courage de le faire et ne pas nous envoyer balader comme aux Assises de la mer par Monsieur de RUGY qui ne nous a pas laissés la place. S'il y a des journalistes dans la place, je vous demanderais de faire des photos de la position des pêcheurs qui est une réelle opposition et on n'accepte toujours pas les parcs qui ont été mis en avant sans considération de la profession sur la Normandie, et d'ailleurs sur tout le littoral.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Vous aurez l'occasion, Monsieur BECQUET, de développer cette position. Je vais vous demander un exercice difficile qui est de répondre, mais de façon assez succincte, aux questions d'énergie et de la façon dont vous voyez cet appel d'offres au sein de la politique nationale, mais aussi européenne, ça a été dit par Monsieur BECQUET et Monsieur BILON. Je vous propose une réponse courte et qu'on rediscute également ce point à la fin de la réunion, s'il n'est pas complètement satisfaisant, mais qu'on ne pénalise pas l'entrée en matière sur les questions de pêche.

**Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC**

Sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie, j'invite les participants à aller consulter les documents et l'ensemble des concertations qui ont eu lieu, le G400 qui est un groupe de citoyens qui s'est prononcé sur l'énergie en France. On ne va pas refaire le débat, mais il y a en effet des prises de position, vous êtes tout à fait légitime à exprimer votre position, après, la Programmation pluriannuelle de l'énergie a eu un long processus de concertation et aujourd'hui, la Direction de la diversification du mix énergétique, c'est-à-dire la diminution de la part du nucléaire et l'augmentation de la part des énergies renouvelables sont données et c'est en ce sens que nous travaillons. Par rapport à votre question sur pourquoi la Normandie ? Oui, vous avez en effet 3 projets qui sont en cours de développement au large de la Normandie. La Programmation pluriannuelle de l'énergie n'identifie pas que la Normandie, toutes les façades françaises vont être concernées. Nous allons faire le même exercice en Bretagne dans quelques mois, nous allons faire le même exercice en Méditerranée dans un peu moins d'un an. Les projets vont être développés sur toutes les façades et sur la façade Manche-Est - mer du Nord qui est celle sur laquelle on travaille aujourd'hui, c'est bien l'exercice de planification par le Document stratégique de façades qui a identifié le large de la Normandie comme zones les plus propices au développement d'énergie renouvelable avec évidemment la zone au large de Dunkerque, mais là, un projet est en train d'être développé.

Par rapport à la question sur l'énergie décarbonée en France, oui, nous avons la chance en effet d'avoir de l'énergie verte, comme l'indique Monsieur BECQUET, nous avons la chance d'avoir un parc nucléaire qui nous fournit une énergie verte. Il n'en reste pas moins qu'il reste des usines de production électrique qui marchent au charbon, et l'engagement du Gouvernement est de fermer ces usines de production et l'engagement sociétal qui émane de la Programmation pluriannuelle de l'énergie est de diminuer la part de nucléaire en France. Il faut donc un moyen de compensation, et ce moyen, ce sont les énergies renouvelables. On peut faire de l'éolien terrestre, de l'éolien en mer, du photovoltaïque, toutes ces énergies ont des avantages et des inconvénients. L'éolien à terre, on le voit, on le connaît, l'éolien en mer, on le connaît moins bien, parce qu'on n'a pas encore de parcs développés, mais nos voisins d'Europe du Nord connaissent cette énergie depuis plus de 20 ans, nos voisins outre-Atlantique ont déjà 8 gigawatts, les Belges en ont déjà. Il est sûr qu'en France, on ne connaît pas bien comment fonctionne cette énergie, mais on n'est pas jusqu'au-boutistes sur cette énergie, puisqu'on a quand même beaucoup moins d'ambition que l'ensemble de nos voisins européens.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je vais vous inviter à conclure.

**Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC**



Je finis juste par rapport à la politique européenne, il est vrai que l'objectif européen d'avoir une neutralité carbone en 2050 oblige l'ensemble des pays à se poser la question de comment y arriver. La France, grâce à son parc nucléaire va pouvoir ne pas avoir une proportion énorme d'énergie renouvelable, mais quand même devra la développer dans une certaine proportion.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci de cette intervention. Je vous propose, sauf s'il y a des questions résiduelles, de passer au thème de la pêche – si ça vous convient – qui est la focale du jour. Il faut savoir que le débat dure jusqu'au 15 mai avec d'autres réunions de ce type pour parler des autres aspects de l'énergie éolienne. Dans une première partie, nous avons les interventions, notamment de Monsieur CHAUVAUD de l'IUEM qui va faire état d'un certain nombre d'études sur l'impact des sons sur certaines espèces animales, notamment la coquille Saint-Jacques, et on a Monsieur BECQUET qui va venir présenter la position du Comité des pêches et des pêcheurs européens pour donner une focale sur la ressource, et dans un deuxième temps, on reviendra sur la question de localisation avec des cartes. C'est un autre aspect qui sera creusé. Je vais inviter Monsieur CHAUVAUD à venir faire sa présentation avec la règle de 10 minutes de présentation, 10 minutes d'échanges avec la salle, et on passe après au Comité des pêches.

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**

Merci mille fois. J'ai fait le trajet entre Brest et Le Tréport ce matin pour bien volontiers parler de transparence de publicité et des interrogations d'une communauté scientifique pas forcément très large qui s'intéresse à l'impact du bruit, au départ, qui s'intéresse au bruit, que des homards, des crustacés ou des coquilles Saint-Jacques font pour des raisons de recherches fondamentales pour la bonne raison que je travaille pour l'IUEM qui n'est pas un organisme qui spontanément fait la recherche appliquée. Mais il s'est trouvé qu'au bout de 40 ans de recherche sur la coquille Saint-Jacques à la pointe de la Bretagne et avec des thématiques qui semblent aller de plus en plus vers l'acoustique, le rôle du bruit et la façon dont les invertébrés entendent les bruits, ce qui nous intéressait pour des raisons d'écologie fondamentale, notamment en milieu polaire. C'est pour ça que je vous ai mis quelques photos, imaginez des chercheurs qui se mettent en dessous de la glace de l'Antarctique et de l'Arctique qui se posent des questions sur l'impact du bruit des bateaux et des voies de navigation dans ces milieux. Dans ce contexte, les pêcheurs – je regarde Monsieur, parce que j'ai été assez sensible à votre intervention –, les pêcheurs de Saint-Brieuc sont venus avec le Préfet et la société Ailes Marines nous poser des questions, savoir si on était capables d'estimer l'impact du bruit sur le cycle habituel des coquilles Saint-Jacques et est-ce qu'on pouvait prédire une diminution de la quantité d'animaux disponibles à la pêche après les travaux. On parle là des bruits, c'est très sérieux, des bruits de battage et d'installation d'éolienne. C'est la raison pour laquelle vous m'avez invité. Vous voyez bien, c'est un grand écart entre la recherche sur les invertébrés et brutalement pour une question appliquée dans l'urgence : est-ce qu'on peut répondre à des questions louables et normales de pêcheurs ?

J'ai écrit un petit livre avec Aurélie JOLIVET et avec la société TBM sur l'impact connu, on a essayé de faire un inventaire de ce qui était connu sur l'impact sur les vertébrés, les invertébrés, les poissons en mer à l'installation, au fonctionnement et au démantèlement. Je vous invite à lire ce petit livre, je ne vais pas en parler. Il y a plein d'informations, une disproportion hallucinante entre ce qu'on connaît sur les mammifères marins, un peu moins sur les poissons et on est dans un désert quasi total sur les invertébrés. Tout ce qui est pour les pêcheurs : langoustes, araignées, seiches ou coquilles Saint-Jacques ou praires, la quantité d'informations disponibles est plus qu'éparse. On est dans une situation quasi désertique. Quand les pêcheurs de Saint-Brieuc sont venus nous voir et nous demander ce qu'on pouvait faire pour eux, la première réaction est de dire : il va falloir faire avec les gens qui veulent bien participer au financement, parce qu'il ne vient pas forcément de l'Agence nationale de la recherche, il faut inventer des manips et du savoir-faire pour répondre à cette question.

Il nous a fallu un an, je vais vous présenter les premiers résultats, mais imaginez que ce qui est vrai pour la coquille Saint-Jacques – 5 espèces sur la planète – est faux pour tout le reste. J'insiste sur le fait qu'il reste à travailler sur ce qu'on appelle la physiologie, le développement, le comportement des animaux et les effets de perception. On ne sait pas comment les coquilles Saint-Jacques entendent un son. Répondre à votre question est comme dire quel est l'impact du bruit pour quelqu'un en ville, quel est l'impact d'une pollution sonore sur un humain si on ne sait pas qu'il a une oreille pour entendre. C'est assez subtil de répondre si on ne sait pas quelles sont les capacités d'audition.

Plus grave pour les écologistes, on n'a pas l'information en milieu côtier, personne n'a travaillé sur la production primaire, sur le phytoplancton, sur les macroalgues. Je peux vous faire une liste, c'est un désert. De





façon générale, je parle en mon nom, c'est archi surprenant de lire des études d'impacts qui en fait étudient assez peu l'impact lui-même, parce qu'il est difficile, voire impossible avec nos connaissances d'estimer la réaction d'une communauté. Je vous ai mis l'Antarctique, la Normandie n'est peut-être pas aussi riche, mais c'est bien des groupes d'animaux ou de végétaux qui vivent ensemble. Comment ce petit monde réagit, c'est ce qui nous intéresse, pas une seule bestiole. Quand on parle d'impact, si vous parlez de l'impact du pétrole, vous réfléchissez à tout ça d'un coup.

Quelques résultats sur le homard, vous avez quelques exemples de comment on torture quelques animaux pour réussir à avoir une idée de leur comportement, leur physiologie, est-ce que la reproduction est normale, est-ce que finalement les coquilles Saint-Jacques ont des malformations, des retards de croissance ? Et ainsi de suite. La première difficulté est d'accepter que la coquille Saint-Jacques, ça a un cycle vital. On vous parle d'impact sur la coquille Saint-Jacques, vous pensez à l'adulte, mais quand vous êtes biologiste, vous vous dites qu'il est probable qu'au stade ovocyte ou pendant la vie pélagique dans l'eau, on a peut-être un stade super sensible. Un nourrisson humain est plus sensible qu'un adulte à 50 ans. Pour répondre à nos pêcheurs, on a eu à développer des savoir-faire sur l'impact du bruit, comment on met au bain-marie des larves de coquille Saint-Jacques en rade de Brest et comment on leur impose des bruits de battage à 20 mètres de la source, puis 5 kilomètres, puis très au large, avec des répliques, des statistiques, est-ce qu'elles ont des déformations, un régime alimentaire normal, un développement normal par la suite ? Il est important de comprendre que ces pêcheurs de Saint-Brieuc sont très éduqués en termes de biologie et de compréhension du cycle vital de leurs animaux et il ne s'agit pas de faire quelque chose de partiel. On a fait tout ce cycle vital et – on l'a fait dans l'urgence – ce matériel est utilisé aux Vieilles Charrues. Quand vous voulez faire du bruit à la hauteur d'un bruit de battage, vous achetez du matériel qui envoie du son pour 50 000 personnes, il faut l'adapter à un bac qui va avoir tendance à vibrer, il faut inventer des systèmes compliqués.

Le résultat – je ne vous l'ai pas dit –, on travaille au Québec où quand on fait un bruit de bateau – pas de battage – vous augmentez les performances en termes de métamorphose. Le nombre d'individus qui vont se fixer là où il y a du bruit augmente. C'est contre-intuitif, ça veut dire de façon très courte que c'est un bénéfice pour les moules d'avoir du bruit. On parle de basses fréquences, de bruit d'un bateau qui passe, on n'y croyait pas, on l'a fait pendant un an, 2 ans, 3 ans, on a du positif. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'impact. On a des exemples dans la littérature avec des déformations, ce sont les coquilles Saint-Jacques en Nouvelle-Zélande, quand on fait du bruit vers les plus jeunes, cette déformation n'apparaît pas plus tard, après vous avez des idées qui vont apparaître : est-ce que finalement, la coquille Saint-Jacques, je peux la fatiguer, l'empêcher de nager ou de fuir, changer son alimentation en lui mettant un hydrophone et en lui imposant un bruit qui ressemble à un bruit de battage, pour cela, il faut développer des capteurs de mouvements, ce que vous avez dans votre téléphone, de petits accès qui changent l'apparence paysage-portrait, miniaturisés avec la mémoire et vous vous retrouvez avec la possibilité de décrire les mouvements de façon extrêmement fine à très haute fréquence quand un bateau passe ou pas. Vous me prévenez quand il reste 2 minutes.

En accélérant un peu, on a la garantie, vous allez voir que sur les homards, on arrive à faire des audiogrammes en plantant des électrodes dans la partie qui est censée entendre, mais chez les coquilles Saint-Jacques, on ne fait pas ça, on regarde les mouvements. On est certains maintenant qu'au-delà de 250 hertz, de basses fréquences, la coquille Saint-Jacques est capable d'entendre et malgré le fait qu'au-delà de 150 décibels – on a fait des essais au-dessus – la coquille Saint-Jacques ne bouge pas, manifestement, elle n'entend pas. Je n'ai pas la garantie qu'elle n'entend pas, mais elle ne réagit pas à ce bruit. On a un audiogramme sur la coquille Saint-Jacques, les très basses fréquences, les sons très graves la dérangent. Je ne suis pas en train de vous dire qu'il y a un impact, mais il y a une réaction de l'animal.

Ensuite, si vous mesurez l'écartement de la coquille Saint-Jacques, tous ceux qui pêchent la coquille Saint-Jacques savent qu'au bout d'un moment sur le pont, elle finit par bailler, cet écartement, cette valeur noire a tendance à monter, c'est-à-dire que l'ouverture des deux valves a tendance à augmenter et on a la preuve que c'est un animal qui se fatigue ; on a la méthode pour estimer la fatigue due à un dérangement sur une coquille Saint-Jacques. Si on fait ça, pas pendant une demi-journée, mais pendant des semaines, est-ce que la coquille Saint-Jacques est capable de s'accommoder à un bruit récurrent pendant des jours ? Il s'avère qu'elle revient à peu près à la normale assez vite.

Je passe sur les langoustes et les araignées, des animaux qui peuvent vous intéresser, pour vous dire qu'on fait des essais sur pas mal d'animaux. Il y a ici des étrilles, on a des résultats assez intéressants. J'essaye d'alerter sur l'état d'urgence, on est en train d'essayer sur les langoustes et on a déjà la certitude que – tous les gens qui ont pêché des homards savent que si on met deux mâles en contact, ils se battent immédiatement – le combat est nécessaire pour cette espèce pour accéder à la reproduction et à la nourriture – dans ce combat, on vient



de découvrir que ces animaux émettent des sons une fois que le combat est fini et qu'ils disent « c'est moi qui ai gagné le combat », vous allez émettre un son régulièrement vers moi en disant : « ne t'inquiète pas, je reconnais que c'est toi le plus fort ». Ce son est très important pour limiter les combats.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Je vais émettre un son sur les 10 minutes qui sont arrivées.

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**

Finalement, on a des choses subtiles qui apparaissent dans la façon d'estimer l'impact qui est : si vous faites un masquage sonore, ces animaux – comme en boîte de nuit – ne réussissent plus à se parler et – comme en boîte de nuit – ils finissent par se taper dessus. Essayez de partir avec cette idée que l'impact va être estimé avec des choses qui vont être très subtiles si on veut être rigoureux et complet, pas forcément binaires, au-delà de : je meurs, je m'en vais, ça peut être plus subtil que ça. Je vais finir avec une idée très générale.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Votre conclusion, s'il vous plaît.

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**

Je vous ai montré que finalement, la coquille Saint-Jacques a un taux de métamorphose. Si on fait du bruit, comme pour les moules au Québec, le nombre d'individus qui se fixent se métamorphose, augmente avec une meilleure qualité. On se retrouve deux fois avec deux mollusques avec le même résultat, faire du bruit a tendance à augmenter les performances dans le cycle vital des coquilles Saint-Jacques et des moules. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'impact, parce que si la petite copine à côté qui est une praire, elle, n'a pas de gain, alors vous créez dans le jeu des compétitions pour l'espace et la nourriture des disproportions ou un déséquilibre qui perturbent l'écosystème. On a cette carence de connaissances qui empêche de répondre tout de suite à une communauté de pêcheurs ou à des industriels et quoiqu'il arrive, on va être obligés dans l'urgence de multiplier des études à des vitesses jamais atteintes, on ne peut pas faire plus vite. Je vous parle de résultats qui datent d'un an, ce n'est pas possible de déployer 30 ou 40 personnes autour d'un bac à des vitesses record comme ça éternellement. Il va falloir s'organiser un peu et la question que je pose est : pourquoi on n'a pas anticipé, je parle des chercheurs ? Pourquoi la recherche française n'a pas anticipé ces questions ?

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci pour cette présentation, on comprend, vous avez soulevé beaucoup de questions et vous êtes encore en cours de recherche. Je vous propose qu'on prenne un temps d'échange avec Monsieur CHAUVAUD. On est là pour poser des questions et émettre des avis. Monsieur BECQUET veut prendre la parole.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Merci, Monsieur CHAUVAUD pour ces explications. J'avais remis un document précédemment au débat public, je ne sais pas où il est passé, si vous l'avez toujours.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Vous voulez dire le support de présentation ?

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Non, un document que j'avais remis à Fécamp sur les études sur le bruit, le battage, etc., c'était des chercheurs américains, notamment aussi sur les céphalopodes, la seiche, les coquillages, etc., une étude qui disait – de ce qu'on en a vu – qu'effectivement, il y avait des perturbations sur le milieu. Je ne mets pas en doute les travaux que vous faites dans l'urgence avec un bac, *a priori*, je suis tout à fait d'accord avec vous, pourquoi la France ne fait pas plus que ça d'études en mer ? Parce que c'est une vraie richesse et que ça mérite de s'y pencher. Avant d'avoir de grandes théories, il vaut mieux se faire face, avec les scientifiques. Ça mérite des budgets, vous voyez, je parle pour vous, parce qu'on travaille avec vous, on a toujours travaillé avec IFREMER et l'ISTPM. C'est une parenthèse, mais je veux dire par là, votre présentation fait que je suis étonné en fonction de la lecture que j'ai eue du document qui nous a été remis et que j'ai remis en copie au débat public à Fécamp. Si on peut faire une synthèse de tout ça, voire une réunion avec d'autres scientifiques qui parlent différemment, nous, on est tout à fait prêts à consacrer du temps pour que ce soit dans le sens d'une évolution positive.

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**



Je vais faire simple, on n'a pas à faire un cours sur un plan d'échantillonnage et une stratégie de recherche, mais je suis sûr à 100 % sûr que ce que je vous ai présenté – en survol – va supporter la publication internationale. C'est la seule chose qui devant un juge ou une instance décisionnelle fonctionne. La publication scientifique passe au travers de filtres internationaux et d'ici 3 ou 4 mois, vous aurez cette publication. Elle aura malheureusement le mauvais goût d'être en anglais, mais vous aurez cette publication à disposition. Pour le reste, je ne sais pas de quoi on parle dans mon petit univers de chercheur.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Donc, vous n'êtes pas opposé à discuter avec d'autres personnes.

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**

Quand vous voulez.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Ça, on le note.

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**

Je ne vais pas venir de Brest à Fécamp tous les matins.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

On peut se déplacer, on est au Tréport, mais on n'est pas au bout du monde. Brest un peu quand même !

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci, Monsieur BECQUET. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame voulait parler, je vous ai vue. Le micro arrive.

**Mme Carmen BILON, Sans offshore à l'horizon**

Merci, Madame BILON, Membre de l'association *SOS sans Offshore* depuis déjà presque 11 ans. Vous ne m'avez pas convaincue, pas du tout. En fait, vous n'avez pas tellement d'éléments. Quand on voit l'enquête publique, tout ce qui était demandé sur l'environnement, on a l'impression que rien n'a été fait.

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**

Attendez...

**M. David PROTHAIS, animateur**

Laissez Madame terminer.

**Mme Carmen BILON, Sans offshore à l'horizon**

Vous avez énormément d'incertitudes, en fait la seule certitude, c'est de commencer les travaux et tout tuer. Comme ça, vous serez sûr de l'impact, c'est ça ?

**M. David PROTHAIS, animateur**

Peut-être un petit mot, Monsieur n'a pas travaillé sur les études liées au parc du Tréport...

**Mme Carmen BILON, Sans offshore à l'horizon**

Mais ça touche le fond marin quand même.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Ce n'est pas dans une étude d'impact particulière, ce sont des travaux un peu globaux, je vais laisser Monsieur CHAUVAUD...

**Mme Carmen BILON, Sans offshore à l'horizon**

Mais ça touche quand même notre fond marin, ça touche le problème. Je ne suis pas pêcheur, je suis Habitante du Tréport, donc ce qui est important, c'est quand même l'environnement. Lorsqu'on n'aura plus rien dans l'eau, on aura les éoliennes, et qu'est-ce qu'elles donneront sur la plage ? Parce que finalement, on ne parle pas du revêtement de ces éoliennes, et je suis sûre que dans quelques années, on ne pourra même plus se baigner.



**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci de cette contribution. Peut-être que vous pouvez ajouter un mot sur le contexte de votre étude et aussi d'autres études dont vous auriez connaissance. Vous l'avez dit, le milieu marin est un milieu complexe, il y a beaucoup d'espèces qui ne vivent pas de la même manière.

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**

Il y a une toute petite méprise sur le casting. Je ne sais pas du tout ce qu'il se passe ici, je suis invité pour témoigner d'une étude scientifique. Si vous la trouvez légère, je vous laisse cette conclusion. Je veux bien rencontrer les scientifiques qui vont faire l'étude inverse. En termes de transparence, je fais ça avec des pêcheurs de Saint-Brieuc qui viennent vérifier ce que l'on fait avant l'installation de ces éoliennes. On ne peut pas faire plus transparent qu'un laboratoire qui laisse rentrer des pêcheurs autour de ses bacs. Je ne sais pas si vous avez déjà entendu ça quelque part.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je vous ai vu, Monsieur BECQUET.

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**

Après, l'autre élément est que ce n'est pas parce que les résultats montrent que les sons ont un effet légèrement positif, voire neutre sur les coquilles Saint-Jacques, que je vais vous dire l'inverse. Je travaille au IUEM, les scientifiques ont pour métier de dire ce que les résultats de leurs expériences démontrent. Je ne vais pas, pour faire plaisir à une communauté, vous dire que c'est une catastrophe quand ce n'en est pas une. En première lecture, j'ai mis des pincettes en vous disant attention, on a travaillé sur une espèce, quand on travaille sur la rade de Brest, il y en a 1 200, et une espèce sur 1 200, ça ne fait pas une généralité. À aucun moment, je n'ai généralisé les résultats. Il faut admettre, pour la première fois, on prend la peine de mettre des larves de coquille Saint-Jacques en contact de bruit dans une dizaine de bacs et c'est déjà une manip à 400 000 €, après, vous parlez de l'argent du contribuable, on payera tous, vous et moi des impôts supplémentaires. Mais croyez-moi, d'un point de vue statistique et scientifique, c'est suffisamment solide pour qu'un Américain, un Chinois et un Thaïlandais nous disent que les résultats sont solides.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Monsieur BECQUET.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Effectivement, 400 000 €, je reviens là-dessus vite fait, mais quand l'État met 20 milliards pour mettre des éoliennes en mer, vous voyez ce que je veux dire.

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**

Je n'ai jamais dit ça.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Si vous voulez, Monsieur CHAUVAUD, on a du respect pour votre travail, il n'y a pas de souci, on est prêts à discuter, prêts à continuer l'échange, mais je peux vous dire que les battages, les forages qui ont été faits par 3 plateformes qui sont venues avec pavillon de Singapour, Anglais et Norvégiens, nos pêcheurs sont là, ils ont eu une perte de production évidente. On est d'accord, on reste là-dessus et je vous souhaite un bon retour à Brest.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Les études sont nombreuses, les espèces sont nombreuses et les cas sont nombreux. Je pense qu'on est tous conscients de ça. L'idée était d'apporter une étude avec un témoignage avec un travail de collaboration entre pêche et recherche. Est-ce qu'il y a des questions résiduelles sur cette étude, ou est-ce qu'on passe à Monsieur BECQUET ?

**M. Jean-Marie BYLET, Marin pêcheur retraité**

Merci, bonjour, je me présente, Monsieur BYLET Jean-Marie, Marin pêcheur en retraite. Je voulais demander jusqu'à quand et quel nombre de parcs allons-nous avoir ? Parce que je m'aperçois qu'il y a toujours un appel d'offres qui arrive aujourd'hui, demain, après-demain. Combien de parcs allez-vous nous mettre dans la Manche et toute la mer ? Je m'aperçois qu'on est partis sur le Brexit, j'ai entendu ce matin qu'ils avaient l'air de



dire que si le Brexit se faisait, on aurait un quart de la Manche en moins, alors que nos pêcheurs pêchent actuellement beaucoup sur les côtes anglaises. Le Brexit, plus je ne sais pas combien de parcs éoliens dans toute la Manche, le moindre parc fait 100 km<sup>2</sup>, dites-moi ce qu'il va rester pour nos marins pêcheurs pour leur travail.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Cette question ne concerne pas directement Monsieur, mais plutôt côté État. Peut-être que vous pourriez y répondre quand vous présenterez, Monsieur LEVALLOIS, il y a une carte prévue après l'intervention de Monsieur BECQUET, la carte des parcs actuels et à venir, je vous propose qu'on réponde à votre question à ce moment-là.

**M. Jean-Marie BYLET, Marin pêcheur retraité**

Oui, mais vous ne pouvez pas me dire combien il va y en avoir ?

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je n'ai pas du tout la réponse ! Vous voulez faire une réponse rapide ou vous la ferez tout à l'heure ? Je m'engage à y penser et à relancer. Je vous propose de passer à l'intervention de Monsieur BECQUET qui intervient au titre du Comité des pêches, mais aussi qui revient de Bruxelles avec des éléments à présenter d'une autre étude, c'est ça ? Vous allez nous en dire un petit mot.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

*Intervention hors micro - inaudible*

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Vous ne voulez pas qu'on fasse ça après la réunion, quand même ?

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

*Réponse inaudible.*

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Allez-y, mais une petite seconde.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Il y a un collectif de pêcheurs européens qui s'est créé, un peu comme ça, génération spontanée, grâce à tous ces sujets d'industrialisation de la mer. Ce collectif regroupe les Belges, les Allemands, le Hollandais, les Écossais, les Danois, et sont intéressés les Polonais et les Portugais qui veulent aussi en mettre au Portugal. Ce collectif existe, merci, il y a eu deux jours au Parlement à Bruxelles, on a échangé pendant deux heures et croyez-moi, ça a eu le mérite d'exister et le Rapporteur, Monsieur Peter Van DALEN qui est un commissaire européen, un parlementaire, a dit que le pied était dans la porte et que ça allait générer d'autres réunions, bien entendu. Merci.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Monsieur BECQUET, restez là, vous allez intervenir. Je vous laisse 10 minutes. Il faut tourner le pointeur, ça fonctionne.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Effectivement, deux jours au Parlement européen à Bruxelles, ce collectif s'est créé, parce que si en France, il n'y a pas d'éoliennes, il y en a beaucoup dans le monde et nous, on nous dit qu'on n'a pas de recul, qu'on ne sait pas, il faut attendre d'en faire, non, parce qu'effectivement, nos collègues de la mer du Nord ont beaucoup de soucis avec ces dossiers. Il se trouve que ça a prélevé 70 % de leurs zones de pêche. Pourquoi 70 %, alors que la mer est immense, oui, parce que les éoliennes sont mises dans les meilleures zones de pêche, parce que le poisson, on croit que la mer est grande et qu'il y a du poisson partout, non, il y a du poisson sur les fonds les plus hauts, parce qu'il y a de la température, de la lumière, la photosynthèse pour le développement du plancton, vous avez des nappes d'eau à différentes températures selon les étages. En fonction de ces conditions, vous avez des espèces qui se développent ou pas. Il se trouve que si les Hollandais ont un problème, c'est qu'ils ont défini qu'ils n'auraient pas de centrales nucléaires, donc ils sont donc amenés à faire de l'éolien, sauf que l'éolien se développe tellement qu'ils n'auront bientôt plus d'espace pour pêcher. Preuve en est qu'on



les récupère en Manche. Ça crée déjà des tensions entre les pêcheries françaises et les pêcheries étrangères, ça existe déjà. Comme disait Jean-Marie, vous avez entendu l'histoire du Brexit, là, autre contrainte.

Je reviens du Conseil de pêche ce matin à côté de Trouville, il y a de grosses questions et les pêcheurs qui étaient un peu endormis sur la question de l'éolien, ils commencent à comprendre aujourd'hui ce qu'il est en train de se passer. On a rencontré Madame Luca van DUREN qui est scientifique et qui a présenté une carte, ça, c'est les parcs éoliens en mer du Nord. Je ne vous fais pas de dessin, j'avance un peu, la nourriture dans la mer, etc. Vous avez le climat, les éoliennes offshore, le sédiment, le poisson, la pêche et la conservation derrière. Tout ça, c'est pour vous expliquer le cycle des choses, comme quoi tout est lié et que de la surface au fond, ce n'est pas un petit truc qui se passe, c'est vraiment un peu une usine à gaz, mais dans le vivant.

Vous avez bien sûr les effets du vent, les turbines, tout ça semble évident qu'il est intéressant de mettre des éoliennes en mer, parce qu'il y a moins de monde *a priori* pour rouspéter si on ne tient pas compte du reste. Vous avez le vent qui crée l'énergie, vous avez là une photo satellite de la NASA où le déplacement des sédiments sur le fond court jusqu'à plus de 70 km, c'est-à-dire qu'un parc éolien, les sédiments vont se déplacer à 70 km du parc. On nous présente toujours les parcs éoliens comme étant des emplacements statiques, bien entendu, mais ils ont un effet bien au-delà ; ça, c'est ce qui crée notre crainte depuis toujours, parce que nous, en tant que pêcheurs, on sait que le poisson, il faut courir après et qu'en fonction de comment on travaille et des engins, le poisson se déplace et ça peut être compliqué pour le retrouver. Si vous modifiez des espaces, vous êtes susceptibles – on l'a vu à Terre-Neuve avec la surpêche – de réduire des espaces à néant. Je pense que Monsieur CHAUVAUD, il est là, est-ce que je me trompe, Monsieur CHAUVAUD ? Merci.

J'essaye d'aller vite, donc des modèles de situation avec les échanges de nappes d'eau, il se trouve que sur les bords côtiers, ce sont les endroits où les espèces sont favorables à se reproduire. Pour la question des nappes d'eau, effectivement, à partir du moment où vous mettez des structures industrielles, parcs éoliens, plateformes de forage aussi, vous mettez des structures industrielles fixées dans le fond, par la courantologie qui est mondiale, les mers communiquent entre elles, de l'Arctique à l'Antarctique, vous avez des masses d'eau qui se déplacent sur le fond et en surface. Le temps est court, je vais essayer de faire vite ; on retrouve les nappes d'eau froide, parce que c'est avec le froid et le chaud que la vie va être plus intéressante. La chaleur monte, le froid est plutôt au sol, on le sait, et en mer, c'est pareil. C'est ce qui fait que les espèces vont choisir. Les animaux ont du goût, les barbets vont goûter le fond, ils ont une ligne sensitive le long de l'arrête, ça leur permet de capter les températures, etc. par ça, ils arrivent à se placer dans des endroits qui leur conviennent pour avoir la bonne température et y trouver la bonne nourriture.

Là où vous avez des structures de nappes d'eau dans des espaces dépourvus de structures particulières, là, c'est par rapport à une ferme éolienne, la masse d'eau qui arrive, on l'a vu en allant visiter le parc éolien de Thanet en Angleterre, il y avait un brassage incroyable, ça se voit aussi par les satellites. Le plancton qui se développe dans certaines couches ne retrouve plus l'élément naturel dont il a besoin pour se développer. Comme le plancton n'y est plus, les poissons n'y sont plus. On ne va pas là où il n'y a rien à manger.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Monsieur BECQUET, vous avez dépassé vos 10 minutes.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Je dépasse parce que c'est important ; voilà une image importante pour que les gens comprennent pourquoi les pêcheurs sont contre. Voilà le parc de Thanet, comme disait la scientifique hollandaise, c'est une photo satellite évidente en sachant quand même que c'est un cas particulier de brassage de sédiments, parce que le fond est tel que ça génère cet effet. Ce n'est pas partout comme ça, mais ça peut l'être. On sait que dans le cas d'une structure dans une marée de vive eau – nouvelle Lune – avec une marée de morte eau – premier quartier, dernier quartier – la différence des phases de la Lune fait qu'on peut avoir là, entre Dieppe et Le Tréport des variations de fond d'un mètre à 1,50 m. Vous voyez que les bancs de sable se déplacent sur le fond de la mer. Merci.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci, Monsieur BECQUET. On voit le nom de la personne qui a fait l'étude, c'est ça ?

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Il y a juste un retour ici où les structures d'éoliennes comportent des anodes sacrificielles, c'est de l'aluminium et ça se dégrade au fil du temps pour éviter que ce soit l'acier qui se corrode, on met des anneaux sacrificiels,





et cet aluminium se retrouve sur le fond et les coquillages, les animaux filtreurs vont consommer tout ça. Consommer, façon de parler, mais pas forcément bénéfiquement.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci de cette présentation ; il serait intéressant qu'on ait le document de l'étude. On mettra le PowerPoint en ligne, on regrette qu'il soit en anglais, mais c'est une chercheuse qui a fait son support. On pourrait le verser sur le site du débat.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Luca van DUREN, c'est une scientifique hollandaise.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci, Monsieur BECQUET. Est-ce qu'il y a des réactions, des questions, des observations à la suite de cette présentation ? Pas de remarques particulières, est-ce que vous avez des réactions particulières ? S'il n'y en a pas, on avance, on a une présentation par la DREAL et par l'État. Vous voulez intervenir ?

**Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC**

Juste une question, puisqu'on est dans cette première phase d'interventions sur la pêche. Si Monsieur CHAUVAUD avait des recommandations à faire sur l'acquisition d'un programme de connaissances, quelles seraient les priorités ?

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**

Pour ce que je vous ai présenté, je ne sais pas comment le dire, parce qu'il y a un phénomène à la fois d'ultimatum où l'urgence fait que j'ai du mal à finir ma phrase. Je pense qu'il faudrait qu'on dépense quelques énergies, pas de salaires, mais que les laboratoires se mettent en œuvre pour répondre à des questions sur la partie fonctionnement de ces écosystèmes. Vous m'avez posé la question uniquement pour le bruit, l'impact du bruit sur d'autres compartiments que les mammifères marins et les poissons, ce serait pas mal en priorité absolue. Je pense qu'il y a les personnels et les compétences pour répondre à ces questions assez rapidement.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci, est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions sur ce thème ? Je n'en vois pas, je vous propose qu'on avance avec une intervention par Monsieur LEVALLOIS de la DREAL – l'État en région, on va dire – qui va présenter les données pêche dont l'État dispose, j'en profite pour glisser la question de Monsieur BYLET par rapport au nombre de parcs. Je vous passe la parole pour 10 minutes.

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

Merci, Damien LEVALLOIS, je suis à la DREAL Normandie, je suis correspondant local pour ce projet. Je travaille avec mes collègues de la Direction générale de l'énergie et du climat. Je vais vous présenter ces études qui sont à disposition sur le site de la Commission particulière du débat public. Études qu'on a menées au regard de retours d'expériences qu'on a pu avoir depuis ces longues années, comment est-ce qu'on peut étudier l'économie de la pêche et ce qu'il se passe en mer ? Auparavant, nous n'avions que l'utilisation des balises de pêche, on appelle ça les VMS, *Vessel Monitoring System*, le suivi des balises des pêches. Depuis, IFREMER a développé sur demande de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture un outil qui permet de croiser, ils l'ont appelé SACROIS, entre le suivi des pêches. Maintenant, ce qui est enregistré dans les journaux de bord électroniques au fur et à mesure, le pêcheur enregistre ce qu'il a pêché, ce qui est débarqué et ce qui est passé en criée, de façon à pouvoir monétiser les zones en mer.

Je vous ai remis la carte du débat public, la macro-zone, mais j'ai voulu déjà vous faire apparaître que cet espace, on ne peut pas l'utiliser complètement. Comme on l'a dit, c'est issu de zones qui ont plusieurs vocations, ces grandes zones par exemple ont toutes des vocations de pêche, elles ont aussi des vocations de trafic maritime, des vocations pour le granulat marin, des vocations militaires, il y a des zones de tir pour la marine nationale et pour l'Armée de l'air. Il y a une zone un peu bande d'arrêt d'urgence, de sécurité maritime dans laquelle l'État n'a pas forcément envie d'aller. Et puis, il y a des parcs éoliens autorisés aujourd'hui sur Courseulles, Fécamp, Dieppe – Le Tréport. Toute la zone ne sera pas utilisable en tant que telle pour faire de futurs parcs éoliens.

**M. David PROTHAIS, Animateur**



Avant d'avancer, est-ce que vous pouvez juste bien délimiter la zone dont vous parlez ? Ça, c'est la zone d'étude et les 3 parcs éoliens en bleu sont les parcs du Tréport...

#### **M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

En rouge, les zones de granulats, des zones prioritaires d'accès vers les ports. Des éléments qui finalement réduisent, on doit faire l'étude de chaque activité dans ce débat public ou de chaque compartiment environnemental, trouver des zones qui pourraient accueillir de prochains parcs éoliens. On a essayé aussi de la planification aux espaces maritimes, de planifier à long terme, je réponds déjà à une question. J'ai conduit ces travaux de planification maritime depuis 3 ans. On a essayé de voir l'avenir, d'avoir un projet global qui puisse nous engager déjà sur 6 ans, mais c'est vrai qu'au titre de ce premier exercice de planification, on n'est pas allés jusqu'au bout, mais là, on termine. L'idée est de terminer cette planification et c'est pour ça que l'État a posé des questions. Dès 2020, un projet et d'autres futurs, c'est pour éviter de revenir régulièrement. Comment envisager définitivement et avoir cette réflexion qui va aller jusqu'au bout pour clore ? Est-ce que c'est possible, et combien ? Si cette idée arrive à sortir du débat public, il n'y aurait plus ces retours continus. L'idée est de planifier, j'ai répondu à une question.

Dès 2015, les premières études sont sorties au titre de la planification par les balises VMS, c'est le nombre d'heures par an de la présence des pêcheurs en mer dans un petit carré d'un mile sur un mile. On s'arrête à plus de 124 heures pour les zones les plus foncées et à 2 heures par an pour les zones les plus claires. Voici l'exemple de la semaine dernière sur Port-en-Bessin, la répartition spatiale. On a eu une critique quand on a travaillé ces données avec les Comités régionaux des pêches, elles disaient qu'on ne voit pas l'impact sur un port, donc on a essayé d'extraire, d'aller plus finement voir ce qu'il se passe pour un port. Il a fallu qu'on travaille sur deux croisements de données, je me suis rappelé quand je faisais de la sécurité maritime, on notait le port de visite qui est souvent le port où travaillent les navires. On a croisé ces deux bases de données, à la fois la base de données de suivi des pêches et la base de données de sécurité maritime, et on a déterminé d'où partaient les navires et on a pu faire des cartes par ports. C'est juste de la présence, il n'y a pas encore la monétisation des zones.

La DPMA s'est engagée dans ces travaux, elle a demandé à IFREMER de produire des cartes statistiques de monétisation des zones. C'est un outil qui a servi aussi pour connaître la dépendance des pêcheurs français, notamment au regard des eaux anglaises et donc du Brexit. Cet outil a été utilisé pour aller voir ce que pêchent nos pêcheurs aujourd'hui et qui pêche – on l'a fait par pêcheur – et à quel pourcentage il est dépendant des eaux anglaises. La première idée, c'était vraiment dans le cadre du Brexit. Ces études ont été transmises aux Comités régionaux des pêches, il y a eu des échanges entre les professionnels et l'administration, la Direction des pêches maritimes. Aujourd'hui, on utilise le même traitement pour l'éolien ou pour d'autres activités pour voir ce qu'il se passe, spatialiser, voir le poids économique. Là, on est sur des carrés de 3 miles sur 3 miles, ça reste petit. Ensuite, on reconstruit les marées de chaque navire, mais on n'est plus sur de l'individuel, on utilise le schéma de l'INSEE, on a un carré qui ne doit pas représenter moins de 5 navires pour ne pas transmettre des secrets industriels – on va dire –, pour une certaine confidentialité en tout cas. On voit ici les zones qui sont plus ou moins pêchées ou qui rapportent plus ou moins d'argent, puisque là, c'est facile, c'est de la coquille Saint-Jacques, on a vu une grosse tache bleue en termes de temps, mais on va faire plus d'argent en passant moins de temps en mer sur la coquille Saint-Jacques qu'en faisant du chalutier où le retour financier sera moins important. Il y a encore une analyse assez fine à faire, la carte ne se lit pas toute seule, c'est pour ça que l'ensemble de ces données a été transmis au Comité national des pêches et aux Comités régionaux pour qu'eux-mêmes puissent être critiques sur ce qu'il se passe.

Vous m'avez dit la semaine dernière que ce n'était pas facile avec la zapette, j'avais donc demandé au bureau d'études qui travaille avec nous sur la mise en carte de ces données, c'est le CEREMA qui met en cartes, mais c'est IFREMER qui produit les données. Je leur ai demandé ce qu'il se passe ici et ce qu'il se passe là, j'ai mis des ronds cette fois. Qu'est-ce qui est pêché en termes d'euros dans ces zones ? Je vais reprendre les chiffres qu'on a eus la semaine dernière. Monsieur Dimitri ROGOFF, Président régional du Comité des pêches disait qu'on a un chiffre d'affaires à peu près de 186 millions d'euros par an en Normandie. Donc, dans cette zone, par an, sont exploités 61 000 euros, ici, 1,100 million, c'est pour vous donner un ordre d'idée de ce que pourraient représenter 8 carreaux qui correspondent à un parc éolien recherché aujourd'hui par rapport au poids économique. Là, on est sur l'ensemble de la façade et pas sur un port ou d'une filière. C'était pour voir où on peut aller et on est toujours sur du monétaire, pas sur du ressenti ou du social, c'est du pragmatique. On a essayé dans ce sens, mais il faut aller plus loin.



Que se passe-t-il pour Le Tréport en termes économiques ? Voilà la dépendance de la zone du port du Tréport et du poids économique de l'ensemble des zones dans ce périmètre. Le suivant est Boulogne, voilà la zone de pêche. Vous verrez que des données que nous a transmises IFREMER, le traitement n'a été fait que pour la partie française. Finalement, ce n'est pas l'ensemble du point économique que je vais avoir dans cette zone de Boulogne, puisqu'ils pêchent en mer du Nord, mais c'est le poids économique de toute cette zone et la répartition dans cette zone. J'ai fini, c'est ça.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Ça tombe très bien, vous approchiez de vos 10 minutes. Je me permets de rappeler la question de Monsieur BYLET sur le nombre de parcs et après, je passe la parole à la salle.

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

Pour le nombre de parcs, le but est de planifier l'espace, de pouvoir se dire ce qui est possible ou pas, et pouvoir le définir une fois pour toutes, de finaliser ces travaux de planification qui sont révisés tous les 6 ans, mais qui s'appuient à chaque fois sur les précédents. En termes d'espace, je recalculais ceux qui sont déjà attribués et le prochain par exemple, c'est 3 % d'espace de la zone ici. Là, on a 10 000 km<sup>2</sup>, j'ai à peu près 4 000 à 5 000 km<sup>2</sup> ici, si on comptait un nouveau parc et les 3, ça ferait 3 % de l'espace. C'est pour donner un ordre d'idée. Pour le Brexit, jusqu'à la fin de l'année, on reste sur le schéma actuel, les discussions sont bien lancées, elles sont prises en compte par la Commission européenne. À chaque fois que le Président de la Commission européenne s'exprime sur le sujet, la pêche est un élément mis en avant, il ne sera pas le seul, mais il est mis en avant. Ce sont les premiers qui doivent sortir pour le mois de juillet, c'est la pêche qui est mise en avant, ce n'est pas une matière oubliée, en tout cas pour les discussions à Bruxelles.

**M. Jean-Marie BYLET, Marin pêcheur retraité**

*Intervention hors micro – inaudible*

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

Non, puisque c'est à vous au cours du débat de pouvoir éclairer l'État sur ce sujet.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Attendez, Monsieur BYLET, on va vous passer un micro si vous voulez apporter un complément. Si je me permets de reformuler, je ne parle pas au nom de l'État, mais il n'y a pas eu de réponse immédiate en termes de nombre, il y a une volonté de l'État, si je comprends bien, de planifier, et à l'issue de ce débat de donner plus de visibilité sur vos engagements en termes de surfaces ou du nombre de parcs, c'est ça ? C'est ce que je comprends de votre intervention.

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

Les premiers parcs ont été faits de façon individuelle, une planification un peu sectorielle, c'est-à-dire qu'au même titre un industriel venait pour une concession de granulats, demain, il y aura une planification du granulats. Aujourd'hui, la planification de l'éolien qui est imbriquée dans la planification maritime générale, c'est bien le but de déterminer les zones qui pourraient accueillir des appels d'offres. Il y a aujourd'hui une question, c'est un premier parc d'un gigawatt et les autres, derrière. C'est bien au cours des travaux d'éclairer l'État, d'éclairer les acteurs du milieu maritime, puisqu'il travaille aussi le sujet, puisque le Conseil maritime de façade a corédigé ce document, il n'est pas venu en simple avis. On a corédigé ce document et je crois qu'il y a eu 10 modèles de cartes des vocations. Ce sont soit des intérêts environnementaux, soit économiques, on est finalement partis sur les intérêts environnementaux, le découpage est environnemental à quelques détails près, il a fallu remettre Antifer avec le port et enlever Boulogne du parc marin et le mettre avec les ports de Calais et de Boulogne. Le parc marin est un peu découpé au nord, mais c'était vraiment un découpage environnemental, c'est ce qu'ont choisi les acteurs. À l'intérieur de ça, sont venues se greffer les activités socio-économiques. Par exemple, une des volontés des pêcheurs était de dire qu'il y avait de la pêche partout, puisqu'en termes de vocation, on n'avait plus la mise en avant de la pêche. Elle existait, mais il a fallu dire que c'était une des vocations premières et c'est pour ça qu'elle apparaît sur toutes les cartes sur toutes les zones.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci de cette présentation. On a Monsieur MONTASSINE, je vais vous donner la parole. On a une présentation des données pêche dont dispose l'État, je témoigne des débats publics auxquels j'ai participé sur le territoire, il n'y avait pas ces données il y a 10 ans, il y avait des données des pêcheurs il y a 5 ans, et on voit une



progression de la connaissance des zones pêchées. C'est l'impression que ça me donne aujourd'hui. Monsieur MONTASSINE.

**M. Gérard MONTASSINE, Expert au CRPMEM de Boulogne-sur-Mer**

Je reprends le micro, et je vous remercie de me donner la parole. Quand même, 3 %, ça donne une impression, c'est un film. De quoi ces gens-là se plaignent-ils, puisqu'on va leur supprimer 3 % de leur espace ? Je dirais qu'on ne prend pas en compte les dérives et les impacts. On est devant quelque chose de méconnu sur nos espaces, on va découvrir ce qu'il va s'y passer après l'implantation, y compris le bruit et les phénomènes de la courantologie, ce qui n'existe pas autant sur la partie nord. Donc, on risque d'être ici encore plus impactés par la particularité de la Manche. Je répéterais qu'on a participé, ça n'a pas été facile, on s'est frottés pendant les mois, des années sur ce document. On a fini par avoir un vote avec le Conseil maritime de façade où les acteurs professionnels de la pêche sont peut-être encore aujourd'hui moins représentés qu'ils ne l'étaient hier, puisqu'on a encore perdu des places dans le Conseil maritime de façade. Dans le Conseil maritime de façade, au moment où on a voté, les 7 voix contre étaient les voix de la pêche. Il faut que tout le monde le sache.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Voter pour quoi, précisément, excusez-moi ?

**M. Gérard MONTASSINE, Expert au CRPMEM de Boulogne-sur-Mer**

L'adoption du document qui est aujourd'hui adopté, parce que vous avez un tas de personnes qui sont normalement responsables, mais qui ne vivent pas avec cet espace-là. Nous, on y vit, et les déplacements de flottille, que ce soit les Boulonnais qui demain viendront travailler encore plus sur le secteur de la baie de Seine, puisque j'ai déjà un fils et un petit fils qui travaillent dans la baie de Seine aujourd'hui. Les reports d'activités, tout ça va se produire. Ce que je crains le plus derrière, c'est quand même la méconnaissance qui va en résulter si rien n'est décidé pour avoir des suivis corrects, des suivis qui soient supervisés par des gens. Pour le parc du Tréport, on est rentré dans une espèce de co-concertation et il y a un groupement scientifique pour essayer, mais là-dessus, les pêcheurs n'ont pas le temps de suivre ce genre de chose. Donc, ça va rester encore malheureusement un peu. Il faudrait qu'on ait des moyens pour faire suivre ces choses par des gens qu'on n'a pas aux Comités régionaux des pêches. On n'a pas ce personnel et les pêcheurs ne peuvent pas suivre, déjà, ils n'ont pas été forcément à l'école à Rennes qui formait tous les halieutiques, les gens qu'on a dans les Comités régionaux sont des halieutes qui viennent de Rennes. Il faut qu'on remette 2 ou 3 personnes halieutiques pour qu'ils puissent suivre. Je vois bien que ça ne va pas se passer facilement, derrière, on va vers des conflits.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Vous posez une question importante sur le suivi, je ne sais pas si vous pouvez apporter des éléments.

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

Je veux juste revenir, quand j'ai calculé les 3 %, c'était pour répondre à Monsieur sur ce qu'il restera d'espace, ce n'était pas dans le but de dire de quoi se plaignent ces gens-là, c'était pour pouvoir répondre.

**M. Gérard MONTASSINE, Expert au CRPMEM de Boulogne-sur-Mer**

D'accord.

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

Pour le CMF, vous aviez 7 places, pour moi, vous avez toujours les 7 places, puisque les représentants du personnel sont des pêcheurs ou d'anciens pêcheurs. Vous avez toujours 7 places sur un nombre de 70 membres, c'est vrai que ça fait 10 % pour la pêche, c'est la seule activité qui a autant de représentativité dans le Conseil maritime de façade. Elle ne peut pas avoir la moitié des sièges, il y a 5 collèges, un collège de l'État ou établissement public, un collège des activités professionnelles, un collège environnemental et les collèges de l'ensemble du CMF, ce n'est pas le Conseil maritime des pêcheurs. C'est le Conseil maritime de l'ensemble des acteurs du monde maritime. L'État est aussi un acteur du monde maritime.

**M. Gérard MONTASSINE, Expert au CRPMEM de Boulogne-sur-Mer**

*Intervention hors micro – inaudible*

**M. David PROTHAIS, Animateur**



Monsieur MONTASSINE, s'il vous plaît, il n'y a pas de micro, on ne va pas pouvoir enregistrer votre intervention, prenez le micro, mais je voudrais entendre Monsieur LEVALLOIS sur la question du suivi.

**M. Gérard MONTASSINE, Expert au CRPMEM de Boulogne-sur-Mer**

Malgré tout, on a fait fi de la présence de nos activités, parce que déjà, les énergies renouvelables ont participé. Ils ont eu 2 postes dans le Conseil maritime de façade, alors qu'ils ne l'avaient jamais. On a fait déjà de la place pour ces gens-là, et on n'a pas tenu compte de ce qu'était la pêche et de ce qu'elle rapporte. Bien sûr, il y a des gens qui ne connaissent pas nos activités et qui disent : mais pourquoi ils vont se plaindre d'éoliennes en mer ? C'est exactement ça et tout est fait. On voit bien, Monsieur BOUGLÉ a fait un livre, on n'en entend plus parler, c'est fini, il a parlé un peu. On voit bien qu'il y a une pression de la part de l'État pour arriver à faire passer, parce qu'il veut soutenir la filière éolienne. Ça va nous coûter, c'est nous tous qui allons payer des sommes d'argent considérables pour des éoliennes en mer. C'est quand même...

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci...

**M. Gérard MONTASSINE, Expert au CRPMEM de Boulogne-sur-Mer**

C'est quand même une filière qui a toutes les possibilités d'avoir des actions au niveau ministériel. Parce que l'histoire de Jean-Michel GERMA qui nous est tombée dessus, on connaît les résultats.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je vais vous demander de conclure. Je voudrais qu'on revienne sur les questions de suivi et je vais laisser la parole à la salle après.

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

Sur les questions de suivi, c'est vrai qu'aujourd'hui, chaque parc éolien dans ses autorisations porte un suivi scientifique et un suivi des acteurs. Demain, la volonté est de gérer ces suivis à l'échelle d'une façade et c'est dans ce sens que la Direction générale de l'énergie et du climat va agir pour pouvoir avoir un lien entre les différents suivis afin de pouvoir gérer les effets cumulés que Monsieur MONTASSINE soulevait tout à l'heure. Finalement, c'est comment on peut avoir différentes visions ? Demain, on regardera les effets individuels de chaque parc, comment anticiper en tout cas, regarder l'effet cumulé de l'ensemble des activités en mer ? Je crois que les industriels du granulat marin ont relancé l'idée d'un groupement d'intérêt scientifique comme ce qu'ils faisaient il y a quelques années et dont vous faisiez partie. Ils ont relancé cette idée à laquelle les pêcheurs ont adhéré et ils participent. Donc, un groupement pour pouvoir connaître encore mieux la mer et les effets cumulés de l'ensemble des activités.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci pour cette intervention. Je vois Monsieur BECQUET. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Allez-y.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Juste pour compléter, effectivement, on voit que la présentation est un schéma, ce sont des limites figées. Le drame est que de vouloir prendre des décisions qui soient gravées dans le marbre pour l'avenir, alors qu'on s'adresse à un monde vivant, ce n'est pas normal, puisqu'aujourd'hui, on vit d'une manière, les espèces marines aussi, il y a des évolutions. Ça fait déjà 2 ans qu'on pêche les amandes par exemple entre Dieppe et Le Tréport, ce qu'on ne faisait pas avant. Je rappelle qu'à l'emplacement précis du parc éolien Dieppe – Le Tréport, c'est le plus gros gisement d'amandes d'Europe, quand même. Dire qu'on va fixer des règles en mettant des périmètres, j'ai l'impression d'avoir compris que c'est un espace qui bouge, c'est la terre qui tourne, ce n'est pas de notre faute. C'est un peu court, c'est notre avis. Dans la carte de présentation sur le côté enrichissement, on va dire le côté social et économique par rapport aux espaces, par la VMS, on ne tient compte que des navires français, si je ne me trompe pas, Monsieur...

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

L'aspect économique, on a la spatialisation des navires étrangers, on sait ce qu'ils font, mais on n'a pas la valeur économique, puisque c'est chaque état qui récupère sa valeur économique.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**



C'est ça, donc cette valeur économique n'est pas représentée sur la carte, on est d'accord. Sachez que ces navires étrangers, vous avez entendu parler de navires de 140 mètres qui viennent en Manche, j'ai été capitaine sur des bateaux industriels, on travaille dans tous ces espaces-là. Encore une fois, en fonction des impacts que vont générer ces chantiers, dans des espaces aussi riches, je vous le dis, c'est une aberration.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Sur la richesse de la zone, on a une présentation à venir sur l'état de la ressource halieutique sur la zone d'étude par Madame JOLIVET. Je vous fais un teasing sur le programme d'après. Madame voudrait s'exprimer, je vous ai vue.

**Mme Sylvie HENROT DOQUET, Habitante du Tréport**

Bonjour, Sylvie HENROT DOQUET, j'habite Le Tréport. Je voulais vous demander, Monsieur qui est intervenu, je n'ai pas tout bien compris, parce que je vois que je suis parmi des experts et moi, je suis vraiment une citoyenne lambda. Vous avez parlé de données transmises par l'INSEE et je voudrais savoir si, comme Monsieur CHAUVAUD, vous allez en mer. Je ne vois pas très bien d'où viennent toutes ces données, vous avez parlé de Comités régionaux, j'ai cru comprendre qu'il y avait des pêcheurs, là-dedans. Je voulais savoir au niveau de ces Comités, qui vous transmet les données ?

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

Attendez...

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je vais vous laisser la parole, laissez d'abord Madame finir.

**Mme Sylvie HENROT DOQUET, Habitante du Tréport**

Vous avez parlé de pragmatisme, du coup, je voudrais bien savoir ce qu'est ce pragmatisme. Ensuite, la carte du Tréport, j'aimerais bien la revoir.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

On va vous la préparer.

**Mme Sylvie HENROT DOQUET, Habitante du Tréport**

Je ne sais pas ce que vous avez voulu nous montrer à ce niveau, c'est en termes de monétisation, si j'ai bien compris. C'est après les éoliennes, c'est une simulation ?

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je vous laisse poursuivre, on va noter vos questions, avez-vous d'autres propos ? Non. Je vais proposer une série de questions sur cette carte, sur les données, est-ce que vous allez en mer pour les collecter ou qui le fait pour vous ? Je voudrais rebondir aussi sur les propos de Monsieur BECQUET qui soulève une contradiction entre les démarches auparavant avec des négociations au coup par coup sur des projets, et maintenant, une volonté de programmation, mais qui fait face à un milieu vivant et dynamique, comment articulez-vous ça. Ce sont 3 questions.

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

Les Comités régionaux des pêches, c'est la représentation des pêcheurs. Le Président du Comité régional des pêches est un ancien pêcheur. Au même titre que les chambres d'agriculture, c'est la représentation de la profession. L'État n'est pas présent dans le Comité régional, dans le Comité national des pêches, ce sont bien les pêcheurs, c'est leur entité de gestion. Les données sont faites par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, donc le bureau en charge est au sein du Ministère de l'Agriculture, cette direction gère les pêches et l'aquaculture. L'établissement public avec lequel elle peut travailler, c'est IFREMER qui a produit ces données à la demande de la Direction des pêches et ces données ont été transmises à la fois à la Direction de l'énergie et du climat, mais aux Comités régionaux de pêches et au Comité national des pêches, et pour la première fois, grâce à ce nouveau débat public, ces données ont été transmises. C'est la première fois, car ces données restaient avant au sein de l'État pour des raisons de confidentialité et pour pouvoir transmettre ces données, il y a eu un travail de fait, on utilise des carrés où il y a au moins 5 données, c'est juste la méthode INSEE sur la manière de faire apparaître la donnée. S'il n'y a pas 5 navires dans le carré, on ne le fait pas.

**M. David PROTHAIS, Animateur**





Le débat public ne peut que se satisfaire de plus de transparence, il me semble. Sur la carte du Tréport, il reste une question.

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

Il y avait le factuel et le pragmatique, quand j'ai utilisé ce mot, ça veut dire qu'une carte comme ça, ça ne veut pas tout dire, ça donne une information d'un plan économique d'une zone, c'est très factuel, mais ça ne renvoie pas à tout ce qui peut être lié à l'acceptabilité du projet, à son ressenti individuel et ressenti même du pêcheur si on ne parle que de la pêche ou lié à l'économie de la pêche. Les autres secteurs d'activités seraient du même ordre, c'est juste la limite de l'étude, ce n'est pas parce qu'on dit qu'à un endroit, il n'y a pas de poids économique, comme disait Monsieur BECQUET, demain, peut-être qu'il y aura de la pêche ici. Aujourd'hui, ces cartes, factuellement, c'est ce qu'il se passe sur les 3 dernières années, c'est une moyenne. Demain, ce sera autre chose, malgré tout, il faut regarder ce qu'il se passe aujourd'hui, quelles sont les données dont on dispose aujourd'hui.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci. Monsieur BECQUET, excusez-moi, avant de vous passer la parole, il y a Madame BILON qui souhaitait la prendre.

**Mme Carmen BILON, Sans offshore à l'horizon**

J'ai envie de partir dans la Lune avec ce que vous nous prévoyez ! Vous parlez de la pêche, mais finalement, c'est toute la région qui va être impactée, on n'aura plus de plages. Vous ne savez même pas l'impact. En fait, vous vous souciez peu de l'impact sur les plages. Il n'y a pas que la pêche. Ce qui est quand même désolant, c'est que je m'aperçois qu'ils n'étaient pas beaucoup de pêcheurs pour dire non, en fait, vous ne leur laissez pas tellement la parole. C'est déjà fait, ce débat public, ce n'est pas de la démocratie, c'est de l'anti démocratie, c'est déjà fait. Quand vous parlez de parcs, excusez-moi, ce sont plutôt des usines. Vous avez conscience de tous ces programmes, finalement il y a beaucoup d'argent pour des gens, puisqu'il y a même des banques qui se mêleraient, c'est tout et il y aura plus de précarité, parce que comme ça va être très cher, les gens ne pourront même plus se chauffer.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci de cette intervention, vous soulevez un sujet sur les impacts sur les plages, je tiens à le préciser, on parle beaucoup de pêche aujourd'hui, c'est le thème du jour, mais le débat public a pour vocation de traiter l'ensemble des impacts possibles de cette industrie. Il y a d'autres réunions et je vous invite à aller sur le site du débat où vous voyez tout le programme. Tous les sujets font l'objet de différents supports. Vous avez aussi évoqué l'existence de podcasts, c'est vrai qu'il y a des émissions que la Commission a fait, 5 podcasts où il y a un dialogue avec différents points de vue sur les différentes thématiques abordées. Je vous invite à les écouter en ligne, c'est un format assez intéressant et inédit dans le débat public. Monsieur BECQUET

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Je voulais préciser que Dimitri ROGOFF parle de 180 millions pour la Normandie. Le Tréport à lui tout seul, c'est 11 millions de chiffre d'affaires pour la pêche. Ces 11 millions, qu'en sera-t-il lorsque les parcs industriels éoliens seront mis en mer et que nos pêcheurs ne pourront plus travailler comme ils le faisaient, donc moins de problèmes par rapport à la sécurité, parce qu'il ne faut pas oublier que l'aspect navigation se fait aujourd'hui et il y a déjà des problèmes en mer, abordages, etc. Il ne faut pas occulter ça. Là, on va remettre des écueils partout, on remet en question la nature du fond, la vie dans le milieu. Je suis allé au Havre, j'étais tout seul et j'ai été étonné, je fais une parenthèse sur la présentation du Havre, parce que c'était pour parler de l'emploi au Havre et la pêche n'était pas invitée à s'exprimer. J'étais dans le public, alors que dans les autres instances de présentation, Fécamp, etc., la pêche était invitée à s'exprimer. Au Havre, on parlait de l'emploi, il faut savoir qu'à Brest aujourd'hui, la CGT est hors d'elle, parce que les emplois promis sur la construction des structures, ce ne sera pas pour eux, parce qu'on leur a dit de faire dans le nucléaire, mais pas dans les structures d'éoliennes. C'est l'Espagne qui va faire ça. Qu'en est-il de tout ça ? Je rappelle que Le Tréport, c'est 11 millions de chiffre d'affaires par les marins.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Sur la question de filières d'emploi, on est bien dans le thème du jour, parce que c'est bien la filière pêche versus d'autres filières industrielles, je vous propose d'avoir une réaction. Après, peut-être qu'on va passer à la présentation de l'état initial de la ressource halieutique, c'est un sujet que vous avez soulevé, où est le poisson



que vous pouvez pêcher aujourd'hui. Je donnerai la parole à René JOLIVET qui viendra faire son intervention après votre réponse, si ça vous convient. Monsieur BYLET, je vous donne la parole avant.

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

Sur la filière éolienne, l'emploi, difficile de se prononcer sur chaque endroit, vous êtes parti sur des discussions en cors avec le projet de Saint-Brieuc et avec la filière industrielle du port de Brest. Prenons un autre exemple, la filière éolienne de Saint-Nazaire et de son pendant normand à Cherbourg. Aujourd'hui, Générale Électrique développe une turbine de 12 mégawatts, c'est la plus grosse, elle est construite à Saint-Nazaire, les pales sont construites à Cherbourg et la machine est en prototype en train d'être qualifié sur le port de Rotterdam. Déjà 400 machines de vendues, ça veut dire que l'usine de Cherbourg qui produit ces pales a 5 ans de plan de charge devant elle. Elle est obligée de réfléchir à s'agrandir, parce qu'elle ne pourrait plus répondre à une commande. Voilà déjà un point positif.

Le deuxième point positif est que demain, l'usine Siemens Gamesa s'installera au Havre pour produire les machines des 6 autres parcs autorisés en France. Au final, ces 2 usines, c'est 600 éoliennes qui vont sortir dans les prochaines années. Vous allez me dire que 600 éoliennes, on ne sait pas ce que c'est, mais c'est 10 % de ce qui a été construit en Europe. C'est juste pour donner des ordres de grandeur en termes de cette filière. En tout cas, c'est tout le tissu industriel qui doit accompagner ces usines qui ne vivent pas par elles-mêmes, comme pour la pêche, il y a un tissu industriel derrière.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

La question va au-delà, il me semble, c'est la question du jour de la cohabitation, vous donnez des chiffres sur la filière, est-ce que ce sont des filières qui s'opposent ou qui peuvent cohabiter, quelles sont les limites ou pas de cette cohabitation ?

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

On a parlé, on a présenté la pêche et les zones et puis des valeurs économiques. Mais quand on a fait cette planification de l'espace maritime, on a fait quelque chose de différent de ce qu'il s'est fait en Nord Europe où ils ont fait un cadastre : là, c'est la pêche, là, c'est l'éolien, du granulat, etc., et il n'y a que ça. Ils ont fait ça en Belgique, ils ont des parcs éoliens, ils voudraient bien faire de la pêche, mais ils ont mis des cibles dans tous les sens, les éoliennes ne sont pas forcément alignées les unes avec les autres et donc, on ne peut pas y aller pêcher. Ils essayent de développer de l'aquaculture, mais aucun industriel ne veut développer de l'aquaculture.

En France, ce qui a été voulu est de faire cohabiter les activités et on y arrive aujourd'hui. Regardez l'espace baie de Seine, tout existe en baie de Seine, on a la conchyliculture, des plages touristiques, des plages patrimoniales, Deauville, Trouville, ce sont des secteurs économiques assez forts. On a 2 grands ports maritimes, on a de la pêche comme nulle part ailleurs, avec la coquille Saint-Jacques, on peut dire que c'est le spot, on a des ferries qui arrivent sur le port d'Ouistreham, deuxième liaison après Calais. Donc, l'ensemble des cohabitations des activités a toujours existé. L'objectif de l'État dans cette planification est de faire cohabiter les activités. Lorsque les premiers opérateurs sont venus sur Courseulles, Fécamp et Dieppe – Le Tréport, le but était bien de monter ces parcs en termes de cohabitation et de prévoir la pêche. Les collègues de la Préfecture maritime avaient dans leur présentation le fait de faire un point sur l'essai virtuel qui a été fait, faire un retour sur cet essai qui est assez intéressant, 20 navires ont pu pêcher, on les voit dans le même rail entre les éoliennes et la place est immense, puisqu'on a 900 mètres...

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je vous invite à conclure, parce que...

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

On a 900 mètres entre chaque machine et demain les machines LM Wind Power de Générale Électrique, ce sont des machines qui nécessiteront un espace quasiment d'un mile marin, un nautique entre chaque pour ne pas être éventées. C'est bien la cohabitation qui est recherchée, même si l'espace a une valeur économique, il y a toujours et il y aura toujours l'activité de pêche de prévue. C'est en ce sens que la Préfecture maritime relance les travaux pour pouvoir gérer l'arrivée de ces parcs prévus et organiser la pêche dans ces parcs.

**M. David PROTHAIS, Animateur**



On va passer au thème d'après, mais juste avant, Monsieur BYLET, vous voulez réagir. Je me permets de dire que le débat public est là pour explorer justement les conditions de cette cohabitation et de la mettre en question.

**M. Jean-Marie BYLET, Marin pêcheur retraité**

Je voulais en venir à ce fameux parc éolien pour savoir si vous aviez quitté l'idée que les chalutiers, les 25 mètres puissent chaluter dans ce fameux parc. Je dis vraiment que c'est de l'inconscience. Imaginez-vous 40 nœuds, tombés en panne là-dedans, qu'est-ce qu'on fait ? Ça me semble impossible.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je vais vous proposer une réponse courte, parce qu'il y a une présentation tout à l'heure, on va parler navigation avec RTE qui va présenter des retours d'expériences sur les câbles, des éléments de réponse. Monsieur BECQUET, et vraiment, je voudrais qu'on passe à la présentation de Madame JOLIVET, parce qu'on prend du retard. Il est 16 h 12, il faut vraiment qu'on passe. Allez-y.

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

L'idée du 25 mètres, justement les grandes Commissions nautiques qui ont commencé à travailler sur ces parcs sont allées à la limite des 25 mètres, des navires en dessous des 25 mètres qui iraient dans les parcs. Sur l'aspect météo, ça, ce sont des choses sur lesquelles il faut travailler, les pêcheurs ne sortent pas par toute météo. En tant qu'ancien coordinateur de missions de sauvetage et sécurité des navires, ce n'est pas forcément super pour un petit navire de sortir par toutes conditions de météo. Donc, il y a des limites, si vous estimez qu'il y a un danger sur certains types de mer, certains types de vents, certains secteurs, certains types de vagues par rapport à l'orientation des mâts, il y a peut-être des limites à donner pour encadrer celui qui serait farfelu dans son exploitation, ou un qui aurait un besoin économique et qui prendrait des risques, c'est peut-être dans ces discussions où il faut donner des limites pour que ces parcs soient pêchants pour tout le monde de façon certaine.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Monsieur BECQUET voulait intervenir, mais je vais demander à Madame JOLIVET de se préparer à venir. Monsieur LEVALLOIS, merci. Monsieur BECQUET, allez-y.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Je reviens par rapport à l'emploi dans la balance, quand on sait l'emploi sur le littoral, par quel type de profil, on ne sort pas tous de l'ENA, c'est clair. Grâce à ce métier, on trouve du travail, on en vit. Combien y a-t-il d'emplois à Saint-Nazaire, combien à Cherbourg précisément par rapport à l'emploi dans la pêche ? Par rapport à la ressource, dire qu'on pourra pêcher dans les parcs alors que le Collectif des pêcheurs européens de la mer du Nord nous dit qu'on ne peut rien y faire, il faut qu'on nous explique. Excusez-moi, mais de laisser entendre aux pêcheurs qu'ils pourront travailler dans un parc éolien, ce ne sont pas des pêcheurs qui le disent, ce sont des promoteurs qui vous disent même comment on va pouvoir faire, alors que notre métier est d'aller en mer et de pêcher du poisson. Donc, on sait dans quelles conditions on peut travailler le poisson, quelle espèce on cible par rapport à la valeur marchande. La Manche, ce n'est pas que de la coquille Saint-Jacques, heureusement qu'on ne fait pas que de la coquille Saint-Jacques, sinon, on va effondrer les marchés et la ressource. C'est là que quand on ne cible que certains aspects, ça fait preuve, et c'est le Gouvernement qui est responsable d'une certaine méconnaissance.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Justement, vous faites une belle transition avec les espèces qu'on va parcourir avec Madame JOLIVET. Je retiens la question que vous posiez sur le nombre précis d'emplois. Je passe la parole pour une dizaine de minutes sur l'état de la ressource halieutique.

**Mme Aurélie JOLIVET, TBM Environnement**

Dans le cadre de cet appel d'offres, TBM Environnement a été mandaté pour réaliser une analyse bibliographique pour établir l'état des ressources halieutiques en vue d'aider à la décision et à l'identification de zones de moindre impact. On a suivi une méthodologie en 4 étapes, les deux premières étaient déjà d'établir la liste des espèces susceptibles d'être présentes dans la macro-zone qu'on vous a montrée et de regrouper l'ensemble des informations disponibles dans la bibliographie, les documents sur ces espèces pour savoir comment ces espèces utilisent la zone. Est-ce que c'est pour des voies migrations, des frayères, des



nourriceries, est-ce qu'ils sont là en tant qu'adultes, est-ce qu'il y a des saisons de présences ? Les ressources utilisées sont les études faites et rendues en 2018 dans le cadre de la Directive-cadre stratégie milieu marin, les travaux de l'Agrocampus de Rennes dont vous parliez où ils ont fait des rapports en 2018 sur les frayères et les nourriceries, les données du Museum et d'IFREMER avec les campagnes océanographiques. La Manche en fait partie et toutes les données de pêche et de captures qui sont aussi représentatives des espèces présentes dans la zone. À partir de l'ensemble de ces ressources, on a fait le tri parmi ces espèces pour identifier celles qui seraient le plus susceptibles d'être sensibles à l'installation d'un parc et à son raccordement pour les regarder en priorité. À partir de ça, on a essayé de dresser des cartes de présence de ces espèces.

Voici un résumé des résultats obtenus, par exemple, vous avez ici les espèces qui utilisent la macro-zone en tant que frayère et nourricerie. Ces espèces sont sensibles à l'implantation d'un parc, parce que le rôle du parc est important pour elles. Il y a chinchards, grondins, harengs, dorades, limandes, je ne vais pas tous les lister, la sole, le tacaud. Vous avez en bleu les périodes de reproduction lorsque la zone est utilisée en tant que frayère qui sont fournies par la publication scientifique. Il est difficile d'identifier des périodes pour les nourriceries, parce qu'on sait que les juvéniles peuvent rester deux années entières sur zone, il n'y a pas de période référentielle d'utilisation. On sait aussi que la macro-zone correspond également à des voies de migration de nombreuses espèces, parce qu'il y a des stocks qui ne se concentrent pas à la Manche, mais qui s'étendent de part et d'autre du Cotentin, ça va être des voies qui vont aller jusqu'à la mer du Nord, par exemple le bar, le chinchard, la dorade qui vont traverser la zone. Elle est importante pour ces espèces, parce qu'elle se trouve sur leur chemin, elle est également une voie de passage de nombreuses espèces qui vont venir après dans la Bresle, la Vire, c'est la grande alose, le saumon, des voies de passage importantes pour ces espèces. On sait aussi qu'on a des élasmobranches, les raies qui ont une forte présence dans ces eaux et certaines de ces espèces sont protégées.

À partir des données pêches, on a les principales espèces pêchées dans la macro-zone, c'est juste les 10 premières espèces pêchées en tonnage et en valeur, ce sont des données IFREMER pour 2017 pour la région Normandie. Comme vous le disiez, il n'y a pas que la coquille Saint-Jacques, on voit qu'il y a plein d'autres espèces, le hareng, le maquereau, le buccin, la seiche, la sole qui font partie de ces espèces importantes.

Une fois qu'on a dressé toutes ces listes, on a fait un document où chaque espèce a une fiche avec l'ensemble des informations que nous avons collectées. Maintenant, on regarde quels sont les principaux effets qui ont été recensés pour le moment liés aux parcs éoliens et aux raccordements. On sait que ça va apporter une modification du substrat, en suspension qui peut être temporaire au moment de la mise en place, qui va être plus longue et permanente avec l'installation des fondations. On va avoir une augmentation temporaire du niveau de bruit pendant la phase de travaux, elle sera moindre en phase d'exploitation et on va avoir une modification des champs électromagnétiques avec la mise en place du câble. Du coup, ça veut dire que les espèces qui vont être sensibles, d'après ces premiers effets, ça va être en priorité toutes les espèces benthiques et peu mobiles, tout ce qui est poisson plat, les gisements de coquillages qui vont par exemple être à proximité du câble, les espèces magnéto-sensibles par rapport aux câbles et tout ce qui est infrastructure, ça va être les élasmobranches et les amphihalins aussi et tous les stades de vie, les frayères et les nourriceries qui sont donc à regarder en priorité.

Ces espèces sensibles rejoignent une problématique qui s'est déjà posée dans cette macro-zone qui était la définition des zones de moindre impact en vue d'extraction de granulats où ces espèces sont déjà sensibles à cette activité et pour lesquelles IFREMER a fait des cartes pour définir des zones de moindre impact. Ces cartes ont été établies en 2014 pour la Manche, elles ont pris en compte les campagnes de 2005 à 2010. Ce sont ces cartes présentées ici. Vous avez ici l'abondance en adultes, ce sont des cartes en quantité de poissons pêchés au moment des campagnes IFREMER. Les zones sont définies de peu sensibles à très sensibles. Après le nombre d'individus, là, c'est en nombre d'espèces, ensuite, vous avez une carte avec les zones de frayères et les nourriceries. À partir de ces 3 cartes, une synthèse a été établie où les 4 critères ont été additionnés pour définir des zones de moindre impact, qui seraient dites très peu sensibles.

#### **M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci pour cette présentation, vous avez tenu votre timing. On voit la synthèse des différents critères cumulés de très peu sensibles en bleu clair à très sensibles sur le marron foncé, dont cette zone à proximité du Tréport. Je pense que ça donne une bonne idée. Je vous remercie pour la clarté de cette présentation et son déroulé permettant de comprendre votre méthode et ses résultats. Je propose qu'on prenne un temps d'échange, une dizaine de minutes. Monsieur souhaite prendre la parole, je vous invite à vous présenter.

#### **M. LAURENT, Pêcheur**



Comment ça se fait que nous, en tant que pêcheurs, vos zones les moins sensibles...

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Présentez-vous, excusez-moi.

**M. LAURENT, Pêcheur**

Monsieur LAURENT, en tant que pêcheurs, les zones les moins sensibles pour vous, ce sont les zones où on travaille le plus, comment expliquez-vous ça ?

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Vous parlez du parc du Tréport ?

**M. LAURENT, Pêcheur**

Tout ce qui est en crème, peu sensible, là, je ne comprends pas, c'est là que tous les bateaux travaillent, si c'est peu sensible, c'est là qu'on travaille, c'est qu'il y a du poisson.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je pense qu'on va demander une explication, je pense qu'une mise en correspondance avec la carte sur la pratique... Attendez, Monsieur MONTASSINE, on va vous tendre un micro, je vais prendre votre observation et je vais laisser Madame JOLIVET réagir.

**Mme Aurélie JOLIVET, TBM Environnement**

Effectivement, comme le dit Monsieur, il y a un biais, c'est que ce sont des cartes qui sont issues des données des campagnes IFREMER. Il faut bien prendre en compte que ce sont des campagnes qui sont réalisées tous les ans et que les données utilisées sont des données de 2005 à 2010, c'est vrai que ça commence à dater. On attend qu'IFREMER refasse un travail de traitement sur les dernières années. Mais du coup, ça peut amener un biais, les données étant anciennes, comme toutes données, elles ont leur biais.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Monsieur MONTASSINE, attendez le micro si vous souhaitez réagir. J'avais une question, je la glisse : est-ce qu'il y avait un calendrier sur des études renouvelées ? Je laisse parler Monsieur MONTASSINE, je verrai après.

**M. Gérard MONTASSINE, Expert au CRPMEM de Boulogne-sur-Mer**

Il a raison, ce qu'il veut dire, c'est qu'il est forcément heurté par le fait que le parc du Tréport ici tombe dans une zone qui n'est pas marquée comme elle marquée autrement ; on voit bien le biais – malheureusement – des travaux et en plus, les gens d'IFREMER, avec eux, on a toujours des difficultés à leur faire comprendre, le fait qu'ils ne travaillent que dans la journée, ils ne peuvent pas pêcher les mêmes espèces que nous quand on travaille la nuit. Mais il a raison.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Excusez-moi, je veux juste dire une chose. C'est la sensibilité des ressources halieutiques aux activités d'extraction de granulats. Ce n'est pas l'éolien, là.

**Mme Aurélie JOLIVET, TBM Environnement**

Mais les espèces qui sont sensibles...

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Attendez, laissez Monsieur...

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Nous, on connaît les espèces qui sont dans ces lieux, Madame. On attend qu'IFREMER ait plus de moyens. J'ai travaillé sur le corail à l'époque, un bateau de l'ISTPM. Il faut avoir plus de moyens, il faut avoir du matériel, il faut que quand on accroche un chalut, on puisse avoir du monde sur le bateau pour le réparer. Il faut savoir comment ça marche, et ça marche comme ça. Si vous voulez, il y a des données, c'est gentil, machin, nous on est à la mer, c'est notre métier, on investit dans le matériel, dans les bateaux, on a les hommes sur le pont, on veut bien tout entendre, mais la Manche, telle qu'elle est là, il ne faut pas y toucher. Vous allez tout casser.

**M. David PROTHAIS, Animateur**



Il y a Monsieur qui voulait intervenir, mais je voudrais avant vous poser cette question : y a-t-il des perspectives, avez-vous de la visibilité sur le renouvellement des données IFREMER

**Mme Aurélie JOLIVET, TBM Environnement**

Non, c'est IFREMER qui l'a. C'est juste pour dire que ça ne représente pas toutes les espèces présentes en Manche. Je vous ai bien dit qu'on ne prend en compte que les espèces qui sont considérées comme sensibles à l'extraction de granulats. La carte qui est là ne représente une distribution que de certaines espèces qui ont été considérées comme intéressantes.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Vous l'avez dit tout à l'heure.

**Mme Aurélie JOLIVET, TBM Environnement**

Il y a les poissons plats, les raies, les élaémobranches, ça ne représente pas une carte de toutes les ressources halieutiques en Manche, c'est une fraction de ces ressources qui est considérée comme sensible et donc, prioritaire à prendre en compte.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci pour cette précision. Monsieur, vous souhaitez vous exprimer, attendez le micro, il arrive.

**M. Gilles EUZENAT, Protection de l'environnement à Criel-sur-Mer - APECPY**

Bonjour, Gilles EUZENAT, Protection de l'environnement à Criel-sur-Mer à côté d'ici. La question posée ici est intéressante, les pêcheurs rouspètent, parce qu'ils voient un différentiel entre le positionnement du Tréport et les zones bleues, les panaches bleues où il y avait un bleu intense qui montrait que c'était fort. C'est pareil dans les autres, d'ailleurs, Courseulles et Fécamp sont aussi dans une zone sable qui est finalement assez peu sensible. Il ne faut pas rester que sur Le Tréport, c'est pareil sur les 3 autres. Ce n'est pas là qu'est le débat, quand tu dis qu'il faut des moyens à IFREMER, tu as raison, ils en ont déjà beaucoup, remarque. Mais c'est surtout qu'ils n'étudient pas suffisamment les choses et qu'on ne les sollicite pas suffisamment en amont pour sélectionner les endroits où on pourrait faire des dégâts. Ils ont des échantillons, ils n'exploitent pas forcément les données telles que vous les produisez, c'est autre chose. Quand on étudie le milieu, on n'étudie pas les captures, ce sont deux choses différentes. Il faudrait croiser les deux, ce n'est pas fait là, mais pourquoi pas ?

Ce qui me choque surtout là-dedans, c'est qu'on ne sait pas quel est le gradient entre très peu sensible, peu sensible, moyennement sensible, sensible, il suffit de changer un peu le curseur et on passe du foncé au moins foncé, mais on reste dans le foncé et on ne passe pas en clair. C'est hyper biaisé ce truc-là, et ça pose un problème de fond de la stratégie de communication de la CNDP. Vous balancez aux gens comme ça des cartes avec des carroyages qui donnent l'impression qu'il y a plein d'endroits où on pourrait taper, d'autres où on ne peut pas, parce que c'est riche, ou c'est exploité. En fait, la coloration du carroyage est très dépendante des approximations scientifiques qui sont faites. Tant qu'on ne maîtrise pas le thermomètre de la coloration, on ne comprend pas la carte, et c'est la limite de nos débats. C'est trop compliqué, ou alors, il faut une prudence de sioux du côté chercheurs et techniciens pour donner des cartes qui soient beaucoup plus objectives. Quand on ne sait pas, on dit qu'on ne sait pas et à ce moment-là, on ne met pas de couleur.

**M. David PROTHAIS, animateur**

Merci de cette intervention. Je me permets de dire que ce n'est pas une carte de la CNDP, mais une carte de TBM Environnement, d'IFREMER, excusez-moi.

**M. Gilles EUZENAT, Protection de l'environnement à Criel-sur-Mer - APECPY**

C'est d'IFREMER.

**M. David PROTHAIS, animateur**

J'entends bien, mais c'est une carte parmi pas mal de cartes qui ont été présentées et qui présentaient d'autres choses sur l'activité de pêche, la sensibilité, on a vu aussi la monétisation. Cependant, ça appelle une question, si vous pouvez préciser la manière dont les critères sont construits. Je ne sais pas si vous pouvez parler au nom d'IFREMER, mais l'imagine que vous avez une connaissance de la façon dont ces catégories sont définies, ce qu'il y a derrière très peu sensible, peu sensible ?

**Mme Aurélie JOLIVET, TBM Environnement**





Oui, c'est vraiment la somme des 3 cartes qu'on vous a présentées, et par exemple pour la première, l'abondance des adultes, c'est vraiment un comptage à partir des campagnes océanographiques de 2005 à 2010 et ils ont créé 4 catégories à partir de ces comptages. Effectivement, selon les années et l'évolution, on referait cette carte, les carreaux ne seraient peut-être pas les mêmes.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je pense que la question de Monsieur était la définition des carreaux très sensibles, par exemple par rapport à un nombre d'adultes, j'imagine qu'on a la réponse, à partir de combien d'adultes on est dans telle couleur, c'est ça ?

**M. Gilles EUZENAT, Protection de l'environnement à Criel-sur-Mer - APECPY**

*Intervention hors micro - inaudible*

**M. David PROTHAIS, Animateur**

J'entends bien, le seuil qui fait qu'on est très sensible ou insensible, ce n'est pas la taille du carreau, mais sa couleur. Je vous posais la question. Il y a des précisions sur les données qui sont construites avec les réserves que vous posiez sur le jeu de données qui est ancien. Monsieur LEVALLOIS, vous souhaitiez réagir.

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

Je souhaitais réagir, c'est vrai que fournir ce genre d'études pour le public sans avoir toute l'étude derrière, juste fournir la carte qui n'est qu'une partie du bilan, on ne peut pas se l'approprier en tant que telle. Quand j'ai apporté les valeurs économiques, j'ai dit que ça nécessite malgré tout une analyse ; est-ce que je ne fais pas tomber un port en termes économiques en touchant une petite valeur, mais je fais tomber tous les chalutiers, alors que j'aurais touché 1 % de la coquille Saint-Jacques, ça n'impactait pas le port, alors que les 20 % de chalutiers, ça va faire tomber le port. Ça nécessite une analyse assez fine et une analyse des sachants.

Sur les étapes suivantes, on est en train de réfléchir avec IFREMER comment on va pouvoir regarder ce qu'il se pêche et justement ces cartes de sensibilité, c'est de la connaissance de la ressource. C'est sur 3 ou 4 ans, il faut lancer le mécanisme, comment on peut croiser ces données pour amener au public quelque chose qui va être à mon avis encore moins appropriable, mais qui va être plus juste en termes d'étude, croiser la présence halieutique, la pêche qui est faite sur cette zone et comment on peut déterminer une sensibilité d'un projet quel qu'il soit au regard de ce qu'il se passe sur le milieu et sur l'exploitation du milieu qui fait sur ces espèces. C'est l'étape suivante, on avance toujours, mais ce sera certainement une commande qu'IFREMER va recevoir bientôt, c'est : faites-nous quelque chose de global, de systémique pour qu'on voie l'ensemble des contraintes.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je me permets d'ajouter un point au nom du débat public. L'idée aujourd'hui est de partager un certain nombre de connaissances. Il y a les étapes ultérieures du débat où il est prévu du travail sur table pour explorer ces cartes, approfondir les connaissances, tenter de croiser un certain nombre de choses pour identifier des zones, c'est un travail sur lequel les citoyens peuvent avoir des prises, c'est le souhait de la Commission, Martine, vous souhaitez peut-être...

**Mme Martine BARTOLOMEI, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je voudrais simplement proposer que Monsieur CHAUVAUD fasse un commentaire. On a un commentaire d'un scientifique pur jus.

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**

Merci de me donner la parole, je suis assez d'accord avec Monsieur, pour cette histoire. Je suis d'accord et pas d'accord, c'est facile de critiquer ça. D'abord, il y a une part de subjectivité sur la façon dont on passe les seuils entre zéro, 1, 2, 3 et 4, ce n'est pas mon métier, mais j'imagine qu'on fait ça. L'élément qu'il faut retenir est que quand même, ce qui est demandé aux scientifiques est de produire cette carte. Même si elle a des biais, même si elle n'est pas parfaite, la demande n'est pas dans une usine à gaz où il faut ¼ d'heure pour comprendre, c'est une image simple à lire. Le prix à payer est que c'est simple, mais avec des biais parfois monstrueux. C'est mon analyse.

Après, le mot « sensibilité », de grandes généralités comme ça, la faune, en termes d'écologie, c'est l'ensemble des animaux, l'ensemble, pas les animaux pêchés. Après, il y a des abus de langage qui apparaissent en plus, et le mot sensibilité, vous devez le mettre en face de résilience où la sensibilité est d'une espèce pêchée. Quand



on parlait du bruit, ce sont des choses un peu plus subtiles que mort ou survie ou présence, absence. Dans le mot « sensibilité », vous pouvez en termes d'écologie – ça a du sens jusqu'à la pêche – y introduire de la physiologie, du comportement, des choses plus complexes que je suis mort, je ne suis pas mort ou je suis pêchable je ne suis pas pêchable. L'exercice impose vraiment une simplification peut-être souvent – en termes de science – outrancière.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Pour rendre les choses lisibles, j'entends, mais avec des hypothèses derrière et des limites dont il faut avoir conscience en permanence.

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**

Et je répète, j'ai l'impression de défendre ma crèmerie, ce n'est pas du tout mon idée, mais quand on s'intéresse aux invertébrés en termes d'impact, il nous manque pas mal de choses.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

On a entendu à cette réunion un appel au financement de la recherche.

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**

Je ne vous demande pas d'argent du tout, je veux dire que sous le mot sensibilité, il y a des concepts qui imposent des connaissances de base.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci de cette intervention. Monsieur, vous souhaitez reprendre la parole. Je vous rappelle qu'il y a une intervention de RTE sur les questions de présence de câbles qu'on va essayer aussi de mener dans un temps raisonnable.

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

Je vais apporter un bémol à ce qui vient d'être dit, parce que je suis aussi scientifique que vous. Ce n'est pas une histoire de connaissance, c'est une histoire d'outil et d'usage de l'outil et dans ce truc-là, à connaissance égale, on fait des cartes très différentes. Il y a des choses dès le départ qui m'ont un peu froissé. Il y avait un truc sur les amphihalins, c'est assez rare qu'on parle des amphihalins, alors que la Manche-Est est la zone la plus productrice en truites de mer de la France. On n'en parle quasiment pas, vous avez cité le saumon dans la Bresle et la Vire, je suis désolé, il y a du saumon dans l'Arques et il devrait y avoir du saumon dans les 10 rivières voisines de Seine-Maritime si elles n'étaient pas busées depuis un siècle et demi. On a eu un écosystème en termes de biodiversité avec le busage. La grande alose, effectivement, c'est la Vire et il y a de la petite alose sur la baie de Seine aussi et sur la Somme, peut-être même sur les estuaires picards. Tout ça pour dire que le couloir Manche-Est, toute la zone côtière, que ce soit au large du Calvados, en Seine-Maritime ou en face du Pas-de-Calais, c'est un couloir migratoire à amphihalins. Les poissons reviennent de la mer du Nord pour monter dans ces rivières l'été et l'automne. Les juvéniles restent un an en mer et redescendent pour reprendre ensuite le chemin inverse pour aller en mer du Nord. Ça, ça devrait être matérialisé. C'est d'ailleurs en plein dans la zone des 3 sites des usines actuelles autorisées. Ce que je veux dire est qu'il y a déjà une carence en termes de biblio et de connaissances scientifiques. Je suis d'accord que c'est toujours simplifié, mais même dans la simplification, quand on est scientifique et qu'on simplifie, on met les formes, attention, je n'ai pas dit ça...

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Parlez dans le micro, s'il vous plaît.

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

Pourquoi je suis intervenu, c'est pour expliquer aux amis pêcheurs qu'évidemment, il y a une différence énorme entre ce que donnent leurs captures et ce que donnent les suivis scientifiques qui sont forcément sectoriels et il y a toujours un décalage. Ça n'a pas la même richesse, de puissance de feu en données. Voilà, il ne faut pas faire l'étonné, après, il vaut mieux étudier les choses dans les deux cas, il se trouve que les nuages bleus sur la monétisation – jusqu'à présent, je disais monétarisation, mais c'est comme on veut – c'était pas mal, on voyait que les usines autorisées sont en plein dans les zones en bleu marine, dont celle du Tréport. Celle de Courseulles par contre est décalée à l'est par rapport à l'exploitation de la coquille Saint-Jacques, ce qui explique peut-être qu'à Courseulles, on n'est pas trop fâchés avec l'éolien.



**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je vais vous inviter à conclure.

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

J'arrête, mais c'était pour répondre aux collègues pêcheurs du Tréport, c'est logique qu'il y ait des différences, mais il y a un biais dans l'exploitation des colorations, donc de la signification dans un débat public, c'est important, c'est le seul truc qui permet aux gens de comprendre une chose. Si on ne fait pas gaffe à ça, c'est clair qu'on fait un langage de sourd.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci de ce point d'attention ; je vais vous laisser réagir sur les espèces et sur la méthode, parce qu'il n'y a pas que les données d'IFREMER.

**Mme Aurélie JOLIVET, TBM Environnement**

Juste une précision, je suis tout à fait d'accord avec vous, cette carte surligne toutes les rivières effectivement où sont comptés des amphihalins, toutes celles qui apparaissent en bleu sont également des rivières où sont notés des amphihalins, ça rejoint ce que vous avez dit et les 2 exemples que j'ai donnés, ce sont deux exemples liés à la macro-zone d'étude, mais bien sûr, sur les comptages rapportés, il y a des comptages sur toutes les rivières en bleu.

*Intervention hors micro dans la salle*

**Mme Aurélie JOLIVET, TBM Environnement**

Oui, elle fait partie du rapport, mais n'ayant que 10 minutes, on ne peut pas tout citer et tout citer. Là, vous avez toutes les rivières à amphihalins.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Attendez le micro, sinon on n'enregistre pas vos paroles. Le micro arrive.

**Même intervenant** dans la salle

... qui produit des trucs de merde, ne nous sortez pas le saumon. La Loire et l'Allier ou les gaves Pyrénées-Atlantiques, c'est le saumon. La Bretagne, c'est le saumon. Ici, c'est la truite de mer, vous le précisez. Il y a un saumon pour 9 truites de mer, c'est mon métier, je suis spécialiste de ça, vous pouvez me croire.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci de cette précision.

**Mme Aurélie JOLIVET, TBM Environnement**

Je vous crois tout à fait, je dis juste que les données sont dans le rapport et qu'elles ont été prises en compte.

**Même intervenant** dans la salle

Oui, mais à ce niveau, les données doivent être bonnes.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

On ne va pas parcourir le rapport ensemble en cette fin de journée, mais ce rapport est disponible, la référence est là, et je vous propose qu'on puisse poursuivre l'échange dans le cadre de ce débat et on vous invite à le regarder et à réagir en ligne et à venir aux prochaines réunions. Je voudrais vous proposer qu'on passe au sujet RTE, parce qu'il est déjà 16 h 43, je voudrais qu'on reste dans le timing qu'on avait évoqué. Monsieur FREMAUX de RTE, pour 10 minutes de présentation sur la question de la navigation. S'il vous plaît, un peu d'attention, je vous promets qu'on ne débordera pas trop, on a prévu jusqu'à 17 heures, on a démarré un peu en retard, on va essayer de finir juste après 17 heures, si ça vous convient. Monsieur FREMAUX, 10 minutes.

**M. Jacques FREMAUX, RTE**

Bonjour, on va parler maintenant de raccordements après avoir parlé de parcs. Le raccordement, c'est cela, c'est ce qui va servir à ramener l'énergie d'un parc éolien en mer sur le réseau électrique. Le réseau électrique est existant, on a un réseau électrique maillé très important au niveau de la France et de la façade normande, notamment avec le développement du nucléaire. C'est de réseau électrique qui va être utilisé pour rapatrier cette énergie. L'énergie des parcs éoliens, on est sur des parcs existants de 500 mégawatts, là, on parle de



1 000 mégawatts, deux fois la puissance. Ce sont des consommations qui peuvent être de l'ordre du département, voire plus. Ce sont des raccordements qui vont se faire en très haute tension. On a plusieurs éléments dans ces ouvrages de raccordements. On a un premier élément qui est le poste électrique en mer, sa vocation est de collecter toute l'énergie fabriquée par les éoliennes. L'énergie arrive à 66 000 volts de ces éoliennes et au niveau de ce poste de transformation, on va élever la tension de 225 000 volts et on va avoir ensuite des liaisons sous-marines, 3, voire 4 pour des parcs de 1 000 mégawatts qui vont ramener cette énergie sur la partie terrestre.

On a ce qu'on appelle une jonction d'atterrissage, c'est une sorte de gros domino qui va faire la liaison entre la liaison sous-marine et la liaison souterraine, toujours en 225 000 volts. Vous avez en image ce qu'on appelle un poste de compensation. C'est un peu particulier et on est en train de voir s'il est nécessaire pour ce type de puissance. On n'a pas ce type de poste pour les 3 parcs actuellement en Normandie, mais pour un parc de 1 000 mégawatts, nous serons peut-être amenés à avoir ce poste de compensation. Son objectif, c'est du fait qu'on a beaucoup de longueurs de câbles, on est amenés à compenser ce qu'on appelle l'énergie réactive à travers ce poste électrique, et ensuite d'avoir des liaisons souterraines de 225 000 volts pour ramener l'énergie sur le réseau existant. Dans certains cas, on est amenés à refaire un poste électrique pour se brancher sur des lignes ou alors étendre un poste déjà existant.

Au niveau de la liaison sous-marine, notre principal objectif est qu'après les travaux, les activités reprennent comme avant. C'est vraiment une volonté de RTE et pour ça, c'est un câble qui fait à peu près 25 cm de diamètre fait un peu plus de 100 kg au mètre linéaire, on va ensouiller ce câble dans le fond marin de façon suffisante pour qu'après les travaux, l'activité de pêche reprenne. L'ensouillage des câbles est une technique prioritaire qui a être faite par différents moyens. Dans certains cas, vous avez des fonds marins qui ne permettent pas d'ensouiller le câble, dans ce cas, on va y mettre des protections, des matelas, mais dans tous les cas, notre objectif est que quand les travaux sont réalisés, l'activité de pêche, de dragage reprennent pendant toute la durée d'exploration des parcs.

#### **M. David PROTHAIS, Animateur**

Je vous appelle à un peu d'attention, s'il vous plaît, il y a du bruit dans la salle et je voudrais qu'on écoute Monsieur FREMAUX.

#### **M. Jacques FREMAUX, RTE**

Ici, vous avez sur la photo des matériels utilisés suivant la nature du sol, ça part de l'outil de *jetting* par exemple qui permet d'ensouiller les câbles jusqu'à quelques fois des trancheuses mécaniques quand vous avez des sols très durs. Typiquement, pour le parc de Courseulles, on a une partie rocheuse sur 3 km, ça va être ce type de matériel pour faire les tranchées de façon à ce que le câble soit protégé ;

Je voulais vous faire un retour d'expérience d'un raccordement qui est en cours de travaux. Il n'y a pas de parcs éoliens au large de la Normandie, il n'y a pas beaucoup de câbles, mais quelques-uns qui alimentent l'île de Jersey de 90 000 volts et un plus récent posé en 2019, c'est un chantier de raccordement de la liaison France – Angleterre, une avait déjà été construite dans les années 80 et là c'est une nouvelle interconnexion entre la France et l'Angleterre dont les travaux ont démarré il y a à peu près un an et demi avec une mise en service prévue pour la fin de l'année. C'est un projet en continu, ce qui est particulier, parce que les distances sont importantes, donc on est obligés de prendre la technique de courant continu qui n'est pas la technologie prévue pour les parcs éoliens, mais ça reste un câble. Ici, vous avez un câble de 200 km sur le fond marin pour relier la France et l'Angleterre. Vous avez ici la nature des câbles et le câble souterrain à côté. La particularité de ce projet est d'avoir une station de conversion qui va transformer le courant continu en courant alternatif. Encore une fois, ce type d'installation c'est celui prévu pour les parcs éoliens offshore où on reste en courant alternatif.

L'intérêt de vous faire le REX de ce projet, c'est de vous montrer un peu ce qui a été fait au niveau de l'installation du câble sous-marin. C'est un travail qui a été fait avec de grands échanges avec le Comité des pêches pour tenir compte de l'activité en mer. L'installation d'un câble de ce type, vous avez une opération de pose du câble et une deuxième opération d'ensouillage. On est sur 200 km de câble, les tourets de câble font 50 km, donc on fait 4 reprises avec le bateau pour installer ce câble. Pour la pose du câble, c'est à peu près 8 km par jour et un kilomètre par jour pour l'ensouillage. Ce sont des travaux qui ont été faits en collaboration avec le Comité de pêches pour minimiser à la fois la durée et l'impact des travaux. On a notamment pris en compte la pêche de la coquille Saint-Jacques, il n'était pas question de faire ces travaux en pleine pêche de la coquille Saint-Jacques. Pendant cette période, on était plutôt en Angleterre. C'était les engagements pris par



RTE pour ce projet, pas de travaux en période hivernale. Des mesures de facilité à l'accès plage aux pêcheurs, quand on parle d'un câble, à moment donné, il va arriver sur la plage, vous le voyez sur la photo du milieu. Vous ne voyez pas arriver le câble, parce qu'on a pris une technique particulière, on a pris la technique du forage dirigé, c'est-à-dire qu'on a fait un tunnel de 600 mètres de long pour passer la dune, notamment et puis on a mis un fourreau dans lequel on a inséré le câble pour le raccorder sur la partie champ d'atterrage.

Il y a une volonté, quand c'est possible, d'utiliser des techniques qui minimisent l'impact des travaux. Je voudrais vous commenter la photo qui est sur la droite, vous avez une capture d'écran de la localisation des bateaux au démarrage de la coquille Saint-Jacques sur la zone et on a terminé nos travaux quelques jours avant, quelques heures avant, même et dès le lendemain, l'engagement a été tenu et les bateaux pêchaient la coquille Saint-Jacques au-dessus du câble. L'ensouillage est à environ un mètre de profondeur. Quand ce n'est pas bon, on continue à creuser pour ne pas prendre de risque par rapport à ça.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Vous arrivez à la fin, vous avez une dernière planche, peut-être ?

**M. Jacques FREMAUX, RTE**

Non, voilà.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

C'est parfait, timing parfait. Une première question sur la profondeur d'ensouillage qui a eu une réponse. Monsieur BYLET, vous avez peut-être d'autres questions ou réaction.

**M. Jean-Marie BYLET, Marin pêcheur retraité**

Oui, j'ai entendu Monsieur dire ce fameux câble qui va partir du parc pour aller chercher la centrale, vous dites que là, on va pouvoir le mettre à 1,50 m, ça va aller, mais là où c'est dur, on remet des obstructions là où les bateaux de pêche pourraient éventuellement pêcher ?

**M. Jacques FREMAUX, RTE**

Je n'ai pas dit 1,50 m, j'ai dit environ un mètre. Très clairement, ça va dépendre de la nature du fond, les fonds meubles, ça va être de l'ensouillage pur et simple. Je prenais le cas de Courseulles, je ne sais pas si vous connaissez la zone, vous avez sur 3 km pratiquement du plateau rocheux, donc là, on va faire une tranchée dans la partie rocheuse pour mettre le câble et remettre un granulats par-dessus, de façon à ce que l'activité reprenne comme avant. Effectivement, dans certains cas, si on ne peut vraiment pas l'ensouiller, on peut mettre des matelas, voire des enrochements.

**M. Jean-Marie BYLET, Marin pêcheur retraité**

Donc obstruction pour une surface où un pêcheur pourrait travailler.

**M. Jacques FREMAUX, RTE**

Non, on travaille avec la REMAR et quand on dit : vous pouvez y aller, ça se passe comme ça, il y a des zones de pêche interdite en phase travaux, mais une fois qu'on donne le feu vert, on donne l'information à la REMAR qui donne le feu vert à l'ensemble des pêcheurs.

**M. Jean-Marie BYLET, Marin pêcheur retraité**

Ce n'est pas ce que je veux dire. Le sud du parc est à 7 miles, entre 3 miles et 7 miles, vous pouvez tomber dans...

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Allez-y, Monsieur BYLET, vous avez terminé ? Terminez votre intervention et je vais passer la parole à d'autres personnes. Monsieur BILON souhaite réagir.

**M. Gérard BILON, Président de l'association *Sans offshore à l'horizon***

À la lumière de ce qui vient d'être dit, d'après la mission que vous avez effectuée, c'est-à-dire trouver une zone en mer de façon à pouvoir implanter d'autres éoliennes, concernant la Seine-Maritime quand on regarde une carte, il n'y a plus beaucoup de place dans les 12 miles marins. À ma connaissance ce sera, si un autre parc doit s'implanter – ce que je ne souhaite pas – ce sera au-delà des 12 miles. Qu'on ne vienne pas nous dire que c'était impossible d'implanter des parcs au-delà des 12 miles qui auraient pu à la limite satisfaire tout le



monde. Résultat, on patauge et on ne s'en sort pas. Je répète, l'implantation du premier parc – il faut bien en parler, il va exister, j'espère que non – était bien une affaire d'intérêts bien particuliers d'une société qui voulait implanter sans effectivement de concertation sur les autres possibilités offertes par la technologie. C'est la réflexion qui me vient.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci de cette intervention, Monsieur BILON.

**M. Gérard BILON, Président de l'association *Sans offshore à l'horizon***

Je me suis bien fait comprendre, quand même ?

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Oui, c'était très clair. Je vous laisserai répondre sur la partie des questions des 12 miles des côtes, mais Monsieur voulait intervenir. Je rajoute qu'on arrive près de la fin de la réunion, si quelqu'un n'a pas encore eu l'occasion de poser sa question ou de réagir, je vous invite à lever la main pour que je puisse vous donner la parole avant la fin.

**M. Gilles EUZENAT, Protection de l'environnement à Criel-sur-Mer – APECPY**

J'ai 2 questions, je rebondis sur ce que disais Monsieur BILON, parce que quand on voit les cartes précédentes, les carroyages, une zone qui apparaît évidente et qui était d'ailleurs souvent blanche, où passe-t-elle ? Ce n'était pas une zone de grande intensité d'usage, c'était au-dessus du Raz Blanchard, au-dessus de Cherbourg, assez loin et c'est la distance la plus courte pour passer les câbles, pour arriver sur le poste de haute tension...

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Le poste Manuel, Cotentin.

**M. Gilles EUZENAT, Protection de l'environnement à Criel-sur-Mer - APECPY**

Donc, ce serait soit en face, soit à droite sur la grande zone du DSF qui est à 7 ou à 8, je crois. Ce n'est pas la peine de se creuser la tête pour savoir s'il faut aller la mettre au large de Fécamp ou ici, puisque de toute façon, ça doublerait au moins, on voit bien le rectangle qui est à gauche au-dessus du Cotentin, si on prend les ports du Calvados ou de la Manche, on aurait peut-être des panaches bleues, mais à force de mettre des couleurs qui nous « cornerisent », ça nous amène dans cette zone-là, rectangulaire au-dessus du Cotentin. Ce serait la zone la plus courte, donc la moins coûteuse en termes d'ensouillage des câbles.

Deuxième question qui m'interpelle, parce que là, on parle de l'ensouillage, c'est clair que c'est un traumatisme pour l'habitat au moment où on le met. Après, ça cicatrise plus ou moins, mais OK. En revanche, quid de l'électromagnétisme durant l'exploitation, au même titre qu'on a de l'électromagnétisme sur les réseaux THT avec le nucléaire ou même avec les éoliennes comme il y a des cas en Loire-Atlantique, je crois, et ne Ille-et-Vilaine où des vaches sont, je crois, qui sont mises en difficulté au point de vue lactation et qualité du lait lorsque le réseau est en fonction ou pas. Quid de l'électromagnétisme sur tout le linéaire de l'ensouillage ?

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci pour ces 2 questions.

**M. Jacques FREMAUX, RTE**

On va parler de champs électromagnétiques, puisque c'est le sens de votre question. Je ne vais surtout pas m'étendre sur ce que vous avez évoqué en Loire-Atlantique, parce que clairement, ça n'a pas de lien direct avec le sujet. Par contre, le champ électromagnétique, c'est quelque chose qui est regardé. Quand on dit champ électromagnétique, il y a champ électrique et champ magnétique, je ne veux pas trop entrer dans les détails, mais le champ électrique, globalement, il n'y en a pas, parce qu'on est dans un câble avec une armature et ce champ n'existe pas. Le champ magnétique va être créé par le courant, s'il y a du courant dans le câble, il y a du champ magnétique. C'est partout pareil, ici dans la salle, il y a du champ magnétique, c'est une donnée électrotechnique. La particularité de ce champ magnétique est que vous avez 3 phases dans le même câble, le champ magnétique de chacune des phases va s'ajouter, va se compenser et du coup, on aura un champ magnétique résiduel qui sera de faible valeur, mais il va exister. Ensuite, il faut savoir que le champ magnétique décroît rapidement en fonction de la longueur, il décroît avec le carré de la longueur. Deuxième élément, ici, on a des câbles qui vont être ensouillés à 1 mètre et déjà, le fait d'être ensouillés, on va s'écarter un peu de la source du champ, ce qui fait qu'au final, le champ magnétique, même à l'aplomb du câble est d'une valeur





relativement faible, quelques micros teslas – désolé pour le terme –, mais dès qu'on va s'écarter de quelques mètres, on ne va plus rien mesurer du tout. Il faut retenir que ce champ magnétique est d'une faible valeur dès qu'on s'écarte du câble, on ne le mesure plus. C'est donc quelque chose de très local.

Les scientifiques ont effectivement regardé l'impact d'un champ magnétique pour des espèces sous-marines. Je vais presque profiter de la présence des scientifiques pour répondre à cette question, je ne sais pas si c'est leur spécialité. Si oui, je laisse répondre.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Peut-être qu'avant cette réponse, vous pouvez répondre sur les questions de zonages.

**M. Jacques FREMAUX, RTE**

Effectivement, c'est une autre question.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je vous passerai la parole après, si vous avez des éléments de réponse.

**M. Jacques FREMAUX, RTE**

Sur la question de zonage, nous, très clairement, la distance n'est pas un facteur limitant. Retenez ça. Par contre, la distance a un impact sur le coût, plus la longueur du câble est importante. Une fois qu'on a déterminé l'emplacement du parc, effectivement, pour le raccordement, on va essayer de faire en sorte que la partie sous-marine soit la plus directe possible en regardant les possibilités d'atterrage. Après, en fonction de l'emplacement du parc, oui, on va regarder comment le raccorder. La zone que vous sembliez citer est une zone qui était – à mon avis – dans le rail du trafic, je ne suis pas sûr que ce soit une zone très facile à retenir pour le parc. Donc, il peut y avoir d'autres contraintes à prendre en compte pour dire si on peut le mettre ou pas. Il faut retenir qu'à partir du moment où on dit que c'est le meilleur emplacement par rapport à d'autres critères, nous, on trouvera la solution pour mettre en place le raccordement.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Sur la pointe du Cotentin, ce qu'on avait entendu – il me semble –, je me permets de rapporter les propos de la réunion de Port-en-Bessin, c'est qu'il y avait une profondeur plus importante ici, pas pour le raccordement, mais côté installation des pieux.

**M. Damien LEVALLOIS, DREAL Normandie**

On va reprendre cette carte-là, parce qu'on n'a pas accès à internet, mais vous pouvez y aller sur le visualiseur cartographique, vous pouvez choisir ce que vous voulez voir. Ici en gris clair, c'est une zone d'exclusion, parce qu'il y a trop de fond pour faire de l'éolien posé, il faudrait faire du flottant. Ici, au nord de Cherbourg, il n'y a quasiment pas d'espace, puisque le rail est très proche de Cherbourg, et il y a une zone de sécurité ici qui est liée finalement à une zone tampon, on dit vulgairement une bande d'arrêt d'urgence pour les navires, si le navire dérive, le temps de la prendre en remorque, ce sera à peu près dans cette zone qu'on le récupérerait. Ça veut dire qu'il resterait au nord de Cherbourg quelque chose par là dans la zone grise, donc, c'est quelque chose qui n'est pas envisagé à ce jour. Mais les remarques sont prises dans le débat public.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Attendez, on est sur la zone, vous avez été interpellé sur l'effet des ondes électromagnétiques, est-ce que Madame JOLIVET ou Monsieur CHAUVAUD, vous avez quelque chose à apporter.

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**

Ça va être rapide, je vais laisser Aurélie compléter si elle veut. À la demande de plusieurs parties dans les gens qui ont en charge l'installation de câbles, on tente de répondre à cette question sur l'impact des champs magnétiques sur les espèces fixées sur le fond ou vivant à proximité du fond, on parle des bars, on a 4 à 5 modèles, du homard, on produit de petits homards qui font des tailles ridicules pour pouvoir les manipuler en expérimental et la coquille Saint-Jacques. On a appris à faire un champ magnétique dans une pièce qui correspond au champ magnétique que RTE annonce ensouillé, pas ensouillé, à 10 mètres, à 1 mètre. À 10 mètres, il est ridicule, on n'en parle pas, mais juste au-dessus du câble, les expérimentations sont en cours, on finance une thèse et je ne vais pas vous en dire plus, parce qu'on n'a pas plus de résultats aujourd'hui, ça vient de commencer il y a 4 mois. Ce qui va être possible dans un temps record, on va finir, ça va être soumis ce week-end, on fait une revue de l'impact des champs magnétiques sur les vertébrés et invertébrés marins. Une



nouvelle fois, l'ensemble de la bibliographie disponible sera sous forme d'une revue disponible pour tout le monde et – dans un contexte scientifique – soumise à publication, pas une revue faite sur le coin de la table.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Bien. Il est 17 h 05, je vois qu'il y a plusieurs personnes qui commencent à quitter la salle, je vous propose, si ça vous va, qu'on prenne les dernières observations avec une question de Monsieur BYLET, Alexandra MOREAU.

**M. Jean-Marie BYLET, Marin pêcheur retraité**

Monsieur parlait de champ magnétique, je pose une question. Je navigue depuis 62, je suis arrêté, je n'ai jamais vu de phoques chez nous. Est-ce que vous ne croyez pas que ça peut être éventuellement les champs magnétiques des parcs éoliens dans le Nord qui nous ont fait arriver ce fameux phoque chez nous ? Il y en a 800 ou 1 000, je pose la question à Monsieur. Ça pourrait correspondre ? On n'a jamais eu de phoques chez nous, ça a atterri d'un seul coup, on se demande pourquoi.

**M. Laurent CHAUVAUD, IUEM**

J'aurais tendance à dire que si avec le champ magnétique à 10 mètres, on ne mesure rien, ce n'est peut-être pas ça qui va faire des phoques très loin.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Monsieur BECQUET, oui, Monsieur FREMAUX, allez-y.

**M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie**

Les populations de marsouins qui sont surtout des populations de la mer du Nord, il n'y a jamais eu autant de marsouins en Manche, les bateaux hollandais, pareil. Pourquoi, d'après vous ? Parce que ça suit, ça suit le poisson, pourquoi ça suit le poisson, parce qu'en mer du Nord, il n'y a plus ce qu'il y avait. Justement, on revient sur ce que j'expliquais au départ.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je sens une salle qui commence à se dissiper, peut-être parce que vous savez qu'il y a une petite collation derrière, mais avant de finir la réunion, il y avait Alexandra MOREAU qui avait la parole. Alexandra d'abord et Monsieur MONTASSINE après.

**Mme Alexandra MOREAU, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je voudrais juste savoir si en phase de démantèlement, si on laissait les câbles ou si on les enlevait. Si ce sont les mêmes contraintes ;

**M. Jacques FREMAUX, RTE**

Ce qui est prévu pour les parcs lancés et les prochains, c'est de faire une étude d'impact au moment du démantèlement pour voir s'il y a plus intérêt ou pas d'enlever le câble. Un câble posé dans le fond marin est facile à récupérer, il est ensouillé, on sait que pour le récupérer, il y aura un impact et donc il y aura une étude, et en fonction du résultat, on démantèlera, on récupérera ou on ne récupérera pas le câble. Ça s'est déjà fait pour un câble à Jersey, le premier câble posé était posé sur le fond marin et Jersey, quand ils ont remplacé leur câble, ils ont récupéré le câble et ils ont mis leur nouveau câble en lieu et place. Quand c'est posé, c'est très facile en tout cas. Là, ça dépendra de l'étude d'impact.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Je vais proposer une intervention à Monsieur MONTASSINE, est-ce qu'il y a d'autres interventions, ou est-ce qu'on peut finir sur cette intervention ? On va finir à une heure raisonnable, très bien.

**M. Gérard MONTASSINE, Expert au CRPMEM de Boulogne-sur-Mer**

C'est juste pour dire, Monsieur, peut-être que vous avez déjà travaillé aussi avec des réunions de nos collègues sur Paris, au Comité national des pêches ou des choses comme ça. Je sais qu'il y a une Commission spécialisée RTE et Comité national des pêches.

**M. Jacques FREMAUX, RTE**

Oui, bien sûr, j'ai déjà participé, si c'est votre question.

**M. Gérard MONTASSINE, Expert au CRPMEM de Boulogne-sur-Mer**



Donc, si vous voulez, moi aussi, j'ai déjà participé à l'enfouissement d'un câble qui vient sur le littoral et c'est vrai que ce n'est pas une technique facile et qu'au fil du temps, vraisemblablement, celle que j'ai vécue il y a une quinzaine d'années avait eu des problématiques à l'atterrage. C'est toujours la bande entre la mer et le littoral qui est la plus difficile. Là, vous nous avez parlé d'un fonçage pour amener par-dessous la dune, c'est formidable, mais c'est vrai que des choses comme ça, on voit que la technologie avance. Maintenant, est-ce que vous aurez un suivi de l'enfouissement après travaux, d'ailleurs ?

**M. Jacques FREMAUX, RTE**

Oui.

**M. Gérard MONTASSINE, Expert au CRPMEM de Boulogne-sur-Mer**

Est-ce que vous allez me suivre le jour où vous n'avez pas réussi à enfouir correctement à la profondeur voulue, le vrai déplacement qui veut que la trancheuse descende bien à la profondeur, que le câble tombe bien dans le trou ? Si tout est OK est que c'est encore à 1,20 mètre au lieu d'être à un mètre, c'est encore mieux. Parce que si jamais il n'est qu'à 80 ou 50 centimètres, peut-être que là, si on vous demande d'aller retravailler le truc...

**M. Jacques FREMAUX, RTE**

Ça ne nous intéresse pas spécialement, on veut qu'il soit bien mis du premier coup.

**M. Gérard MONTASSINE, Expert au CRPMEM de Boulogne-sur-Mer**

Tous ces éléments-là, les gens du Comité national des pêches vous ont déjà dit qu'il fallait faire attention dans le cas où.

**M. Jacques FREMAUX, RTE**

De toute façon, très clairement et encore une fois, quand on signale à PREMAR que le câble est à la bonne profondeur, la PREMAR donne le feu vert pour reprendre les activités. Je précise aussi que quand on a une concession d'utilisation du domaine public pour installer le câble, les engagements pris dans cette concession sont qu'un an après, on refait une vérification de la profondeur, du bon ensouillage du câble et après, tous les 3 ans – de mémoire –, 3 à 10 ans, en fonction des résultats on vérifie que le câble est toujours bien ensouillé. Il y a effectivement un suivi dans le temps de cet ensouillage.

**M. Gérard MONTASSINE, Expert au CRPMEM de Boulogne-sur-Mer**

Parce que les matelas et tout ça, ce sont des choses, ce n'est pas vivable avec la profession.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci de cette intervention. Je vous propose qu'on en reste là, si ça vous convient. Je pense qu'on a pu répondre et prendre la plupart des observations. Un dernier mot, un peu d'attention, s'il vous plaît, je vais passer la parole à Alexandra MOREAU, membre de la Commission pour les suites de cette réunion.

**Mme Alexandra MOREAU, Membre de la Commission particulière du débat public**

Mercredi prochain à Saint-Vaast-la-Hougue, prochaine réunion publique où seront évoqués les problèmes d'atterrage, ses impacts, les impacts patrimoniaux et visuels. Ensuite, le samedi 8 février à Rouen, on vous attend nombreux pour le bilan d'étape de cette première phase et vous annoncer la suite des prochaines semaines, phase 2 et phase 3. Voilà, un petit pot vous attend à la porte. Je remercie Martine BARTOLOMEI de la préparation de cette réunion. Merci et à bientôt.

**M. David PROTHAIS, Animateur**

Merci à tous, merci aux intervenants, merci à l'équipe technique et merci à la Commission pour cette réunion. Une petite collation pour terminer cet après-midi.

